

Appel à Projet  
LEADER  
2014 – 2020

**G**roupe d'**A**ction **L**ocal  
Terres de Brie  
« Paris aussi,  
à sa campagne ... »

# Dossier de candidature

Association Terres de Brie

---

# Sommaire

<b>Résumé de la Candidature</b>	4 à 7
<b>Partie 1</b>	
<b>Territoires et Stratégies</b>	9 à 20
<b>Partie 2</b>	
<b>Gouvernance et Processus d'implication des Acteurs</b>	22 à 24
<b>Partie 3</b>	
<b>Plan d'action</b>	26 à 41
<b>Partie 4</b>	
<b>Maquette Financière</b>	42
<b>Partie 5</b>	
<b>Pilotage et Stratégie</b>	44 à 48

# Résumé de la Candidature

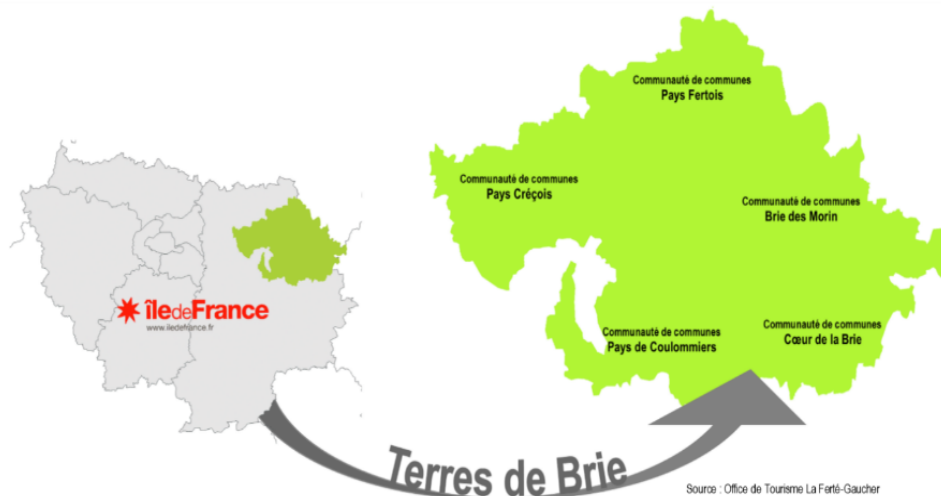
# Groupe d'Action Locale « Terres de Brie »

## « Paris aussi, a sa campagne ... »

### Résumé de la candidature

#### **Terres de Brie, un espace rural porté par une dynamique d'affirmation territoriale...**

Bien que bénéficiant d'une moins grande étendue de labels ou reconnaissances institutionnelles que d'autres territoires ruraux nationaux, le territoire de projet « Terres de Brie » situé sur le flanc est de la Seine et Marne, correspond à un ensemble rural original et de grande valeur pour la métropole parisienne.



Ce territoire reste un lieu privilégié de l'élevage laitier, un grand territoire agricole et une des rares régions bocagères d'Île-de-France. Il joue, par ailleurs, un rôle majeur dans les continuités écologiques au sein du Bassin Parisien assurant des liaisons vers les forêts Picardes et les régions à l'Est. Enfin, de par ses paysages bucoliques et son offre globale, il porte un pouvoir évocateur très positif d'une campagne naturellement attractive, source d'équilibre pour la Métropole du Grand Paris.

Néanmoins, confronté à un fonctionnement métropolitain qui multiplie les échanges, accentue la mobilité, dilate les espaces de vie, le territoire se caractérise par une tendance à voir s'éroder partie de ses fondamentaux structurants. Il s'ensuit une méconnaissance du territoire, de ses activités rurales et de son patrimoine par une part grandissante de ses usagers.

Aussi, à la faveur de cet appel à candidature, un territoire, large de 5 communautés de communes, se rassemble autour de priorités partagées pour se constituer en Groupe d'Action Locale.

#### **Une candidature qui privilégie la relation urbain-rural, créateur de lien social...**

A la faveur d'un diagnostic territorial en appui sur l'environnement régional émergent 3 grandes problématiques. Celles-ci concernent les aspects de : production – qualité - identité.

L'identification de ces problématiques déclinée en objectifs à atteindre a permis de définir 3 axes stratégiques structurants pour une proposition d'intervention compatible avec les priorités régionales énoncées dans l'appel à projet régional du 8 décembre 2014. Ces axes sont les suivants :

**Axe 1** «Soutien et modernisation des filières agricoles et alimentaires, sources de plus-value territoriale»

**Axe 2** «Soutien à l'innovation et la compétitivité de nouvelles filières eco-énergétiques»

**Axe 3** «Développement d'un espace rural authentique, soutenable et performant, témoin d'une qualité de vie»

## Les 3 axes d'intervention

Soutien et modernisation des filières agricoles et alimentaires, sources de plus-value territoriale

PRODUITS LOCAUX  
PROJET ALIMENTAIRE LOCAL  
PRODUITS LOCAUX  
PRODUITS LOCAUX  
PROJET ALIMENTAIRE LOCAL  
LIEN VILLE-CAMPAGNE  
CONSUMMATION RESPONSABLE  
FILIERES DE PROXIMITE  
CIRCUITS COURTS

Soutien à l'innovation et la compétitivité de nouvelles filières Eco-énergétiques

INNOVATION  
DIVERSIFICATION AGRICOLE  
FILIERES ENERGETIQUES  
INNOVATION  
AGRO MATERIAUX  
INNOVATION  
CREATIONS D'EMPLOIS

Développement d'un espace rural authentique, soutenable et performant, témoin d'une qualité de vie

ECO MOBILITE  
TERRITOIRES PRODUCTEURS EMPLOIS VERTS  
PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES  
TERRITOIRES URBAINS CONSOMMATEURS  
TERRITOIRES PRODUCTEURS EMPLOIS VERTS  
TERRITOIRES URBAINS CONSOMMATEURS  
TERRITOIRES URBAINS CONSOMMATEURS

Dans cette action « de soutien des filières agricoles prioritaires, sources de plus-value territoriale », on retrouvera les priorités régionales « projet alimentaire territorial », « relation urbain-rural créateur de lien social ».

Toujours sur le volet agricole, apparaît la production de chanvre dont une filière d'excellence s'est installée sur le territoire depuis une douzaine d'années et nécessite aujourd'hui un appui au développement de ses débouchés régionaux particulièrement intéressants pour le secteur du BTP. L'exemplarité de cette filière permet de propulser une dynamique attachée à la transition énergétique et aux éco matériaux d'une manière générale. Cette dynamique permet d'inscrire cette action « d'appui aux filières au service de la transition énergétique » dans la priorité régionale « diversification des activités, innovation des filières »

Afin de décupler l'effet de ces soutiens, il est recommandé de connecter les produits bénéficiaires de ces actions au développement d'un récit territorial.

C'est l'enjeu de l'action suivante consacrée au « positionnement de la Brie, comme une nouvelle destination Campagne aux portes de Paris »

A ce stade, on peut souligner la remarquable étude, dédiée aux Destinations Campagnes françaises, commandée par la DATAR et présentée lors du dernier séminaire du Réseau Rural National à Dinan en octobre 2014.

Au-delà de l'image extrêmement positive de la campagne qui en ressort associée à un tourisme rural en progression continue, il est intéressant d'observer que seule la campagne francilienne n'est pas prise en compte dans les mentalités et l'imaginaire collectif.

Or, de par sa forte polarisation régionale urbaine - rurale, la destination Brie et ses déclinaisons écotourisme & tourisme vert peuvent contribuer plus efficacement encore à la compétitivité régionale, contribution qu'affirme le titre de la candidature « Paris aussi, a sa campagne... ». Dans cette action se retrouve, la 3ème priorité régionale « relation urbain-rural créateur de lien social ».

De par leurs fonctions propices à l'échange d'expériences et de capitalisation, ces 3 1<sup>ères</sup> actions font l'objet d'intentions de coopération qu'elles soient interterritoriales ou transnationales en direction du Luxembourg et de l'Italie.

Parmi les indicateurs témoins d'une qualité de vie, la modernité impose le déploiement d'une vision de services. Qu'ils relèvent de la mobilité ou de l'accessibilité, tous ont en commun, la facilitation d'un quotidien pour tout type d'usager. C'est d'autant plus vrai pour ce territoire, confronté qu'il est, à de forts enjeux en termes de déplacements. Aussi, afin d'assurer son développement durable, le territoire se doit d'ancrer ses productions locales créatrices de richesses, à une série de services qui témoignent à la fois, d'une qualité de vie affichée dans un récit territorial et d'un développement économique porteur de nouvelles fonctions et emplois relocalisés.

Dans cette action « d'encouragement à l'éco mobilité dans toutes ses formes » se retrouve, la 1<sup>ère</sup> priorité régionale « écologisation des pratiques ».

## Une candidature déployée en 8 fiches actions ou familles de projets...

En tête des actions à entreprendre, et à l'origine de la candidature, est préconisée le renforcement de la filière lait-fromage et des productions agricoles alimentaires d'une manière générale. En effet, la Brie et ses fromages de brie disposent à la fois d'une forte notoriété internationale et d'un tissu d'éleveurs le plus important de la région. Or, ces derniers connaissent des difficultés croissantes à exercer leur activité ce qui induit, à court terme, un risque de disparition d'une appellation AOP menacée sur le front de la production.

A défaut d'être originale, la question de l'emploi trouvera des réponses à apporter au sein d'une action dédiée. Cette action de « soutien aux emplois de proximité » passera par une animation économie emploi formation partenariale pour maintenir et développer des emplois sur le territoire. Tout ceci dans un objectif de diminution des déplacements pendulaires.

Et enfin, la 6eme action thématique vise à « accompagner une meilleure prise en compte de la biodiversité au quotidien ». Avec l'emploi, la préservation de l'environnement est une orientation forte de la politique régionale. De nombreuses actions à visée pédagogique s'attachent à modifier les comportements au quotidien. Dans le cadre de la 1ere priorité régionale « écologisation des pratiques », cette action souhaite proposer une modification des cadres pédagogiques en intégrant une orientation plus ludique et participative d'une nature à ré-enchanter.

A ces 6 fiches thématiques s'ajoutent les actions d'animation du Groupe d'Action Locale et de coopération inter Gal ou transnationales dont le détail est précisé au chapitre 3.

### **Une gouvernance soutenue, reflet d'une véritable implication des acteurs ...**

Initialement porteur d'une mesure Feader 341B, l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher, pilote du réseau Tourisme en Brie a pu déployer une stratégie locale de développement consacrée à l'agritourisme de 2010 à 2014. Cette dynamique collective a généré des 1ers acquis qu'il est apparu important de consolider et de déployer avec les autres acteurs du bassin de vie. Ainsi, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne, fut proposé aux 5 collectivités territoriales d'optimiser les dynamiques sectorielles existantes à travers une candidature Leader.

Dans cette perspective, une structure de gouvernance a été mise au point sous forme associative dont un comité de programmation composé de 25 socio professionnels et élus.

A titre d'illustration de l'engouement que suscite la candidature du territoire, on peut noter la forte participation des forces vives qu'ils soient élus, socio professionnels, représentants associatifs, étudiants sans oublier les nombreux partenaires qui ont tenu à s'inscrire dans le soutien à la démarche territoriale.

Il s'agit de la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Seine et Marne Tourisme, Seine et Marne Développement, le Lycée Agricole La Bretonnière, l'Association des Eleveurs Producteurs de Lait, l'AGRIAL filière cidricole.

Dès acceptation de la candidature, la structure « Terres de Brie » sera officiellement déclarée et le recrutement du pôle ingénierie lancé. Cette remarquable implication des acteurs fait l'objet d'un dossier accessible en annexes (*voir la candidature en image*).

### **Une candidature ambitieuse, qui veut promouvoir une campagne authentique et moderne, source de plus-value du projet régional Paris Métropole...**

Au cœur de la candidature, s'exprime une volonté de répondre aux besoins du territoire en proie à des logiques de densification urbaine, de mouvements migratoires plus subis que volontaires des populations et de risques d'affaiblissement des patrimoines productifs et identitaires.

Dans cette perspective, Leader est d'abord perçu par le territoire comme une initiative servant à créer du mouvement entre acteurs qui se connaissent imparfaitement et n'ont que peu d'habitude à travailler ensemble. Très rapidement, les acteurs ont compris que le dispositif permettait de passer d'un réseau humain à un développement structurel élargi sur un périmètre d'action inédit.

En réponse à la perception d'un territoire éloigné « de tout », celui-ci a déjà montré son appétence pour le décroisement de limites qu'elles soient d'ordre administratives ou sectorielles. Le réseau Tourisme en Brie en est un exemple avec, comme socle d'impulsion, l'idée qu'un travail collaboratif associé à la démultiplication de partenariats étaient la seule solution pour que les acteurs locaux se sentent investis.

Le moteur est humain, rien que de très classique, ce qui l'est moins c'est l'émergence collective d'une même volonté de se prendre en charge comme le montre la diversité des formats de mobilisation territoriale ainsi que son niveau de participation.

La dynamique « Bottom up » inscrite dans Leader concourt à la mise en œuvre de cette volonté et d'une impérieuse nécessité d'animation territoriale. Encore faut-il pouvoir d'une part, financer cette animation à dimension multisectorielle et d'autre part, capitaliser sur ses résultats !

C'est le double intérêt perçu par les acteurs qui trouvent par ce dispositif partie des moyens de nourrir une dynamique unique.

### Attendus...

En termes de valeur ajoutée et d'attendus, Leader représente pour « Terres de Brie » un moyen de préfigurer le prochain PNR Brie et Morin en cours de constitution.

Outil incontestable d'aménagement durable du territoire et de préservation des espaces ruraux par leur valorisation, le 5eme Parc Régional sera un appui considérable de développement et de visibilité de par son effet levier induit, sa capacité à créer des emplois, de la valeur et de l'image.

Autre levier identifié parmi les attendus majeurs, l'implantation d'un pôle ingénierie-animation dédié au développement rural multisectoriel qui représente un véritable appel d'air dans un espace rural qui se mobilise comme montré auparavant mais qui reste en défaut d'expertise et d'acteurs de l'animation territoriale. Ce volet de l'animation est particulièrement attendu sur un territoire qui a découvert récemment les bienfaits des dynamiques collaboratives mais qui reste toujours emprunts de craintes à partager ses particularismes.

Enfin, il serait incomplet de ne pas citer le second effet de levier majeur du dispositif qu'amorcent les financements Leader à hauteur de 60% des montants publics pour un territoire en mutation et dont la performance des valeurs ajoutées sont encore insuffisantes à porter seules les innovations et investissements nécessaires.

	Contribution publique envisagée					FEADER	Dépense publique totale	Taux cofinancement FEADER	Taux de subvention maximum
	Région	CG	Etat	EPCI	autres	LEADER			
<b>Fiche Action 1</b>	200000	30000			30000	390000	650000	60%	100%
<b>Fiche Action 2</b>	90000		40000		10000	210000	350000	60%	100%
<b>Fiche Action 3</b>	100000	20000	20000			210000	350000	60%	100%
<b>Fiche Action 4</b>	60000	20000	20000			150000	250000	60%	100%
<b>Fiche Action 5</b>	60000					90000	150000	60%	100%
<b>Fiche Action 6</b>	35000	25000	20000			120000	200000	60%	100%
<b>Coopération</b>				20000	20000	60000	100000	60%	100%
<b>Animation / fonctionnement</b>				180000	20000	300000	500000	60%	100%

Les dépenses privées sont indiquées dans chaque fiche action. Partie 3

# Partie 1

# Territoires et Stratégies



# TERRITOIRE ET STRATEGIE

## INTRODUCTION

Composante d'un département de Seine et Marne au fort caractère rural, qui lui donne une place à part au sein de l'une des plus grandes régions urbaines d'Europe, le projet de territoire s'étend sur 1/6<sup>ème</sup> du département et se place au contact de 3 régions, Ile de France - Champagne Ardenne – Picardie.

A 1 heure de Paris, 5 communautés de communes, dont 89 communes\*, de l'Est Seine-et-Marne affichent l'univers Campagne et ses nouvelles vocations comme moyen de développement privilégié. Tel est le sens du projet « Terre de Brie... Paris aussi, a sa campagne... » qui entend accentuer les échanges et les flux entre ruralité et urbanité de la région capitale.

Néanmoins, cette orientation ne peut se réaliser à n'importe quel prix, il en va de la préservation d'un cadre de vie reconnu et apprécié ainsi que d'une identité rurale porteuse d'équilibre dans ce vaste ensemble régional à forte connotation urbaine.



## Chapitre 1. Présentation

### Une singularité territoriale porteuse d'avenir

Relié par ses points de convergences urbains que sont les villes de Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Jouarre, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Rebais, le territoire se caractérise par un vaste espace rural d'une superficie de 969 km<sup>2</sup>, peu densément peuplé avec ses 126000 résidents, dont plus des 3/4 résident en communes inférieures à 5000 habitants. Néanmoins, du fait de l'attractivité du cœur de région, sa dynamique de polarisation est orientée Ouest d'où émerge la ville de Coulommiers, et sa communauté de communes, située au 10<sup>ème</sup> rang des 40 intercommunalités départementales avec 36837 habitants.

En termes de croissance démographique, le territoire affiche un bilan positif. Toutefois, comme l'indique le tableau ci-dessous, le solde positif résulte de l'excédent d'origine migratoire assuré par l'arrivée de nouvelles populations alors que le reste de l'Ile de France est plutôt marqué par un solde dit naturel.

CC	Communes	Habitants	Superficie km <sup>2</sup>	solde migratoire
Cœur de la Brie	10	9898	137	+1.6
Pays Coulommiers	20	36837	233	+0.5
Pays Fertois	19	27792	210	+0.3
Brie des Morin	21	16329	257	+0.4
Pays Créçois	19	35249	132	+ 0.6
total	89	126105	969	

Source CCI – INFO ECO – INSEE 2012

\*Liste en annexe

## Eléments d'un vaste ensemble de paysages

Le projet recouvre un ensemble de paysages de la Brie, composé de plateaux agricoles aux larges horizons, de vallées d'échelles plus intimes creusées d'Est en Ouest par la Marne, le Grand Morin et le Petit Morin, principaux cours d'eau.



Cette description confère au territoire une belle cohérence paysagère tout en recelant une multitude de situations, d'ambiances et de variations (boisements, prairies, vergers...) à associer à une série de sites classés (Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000, Zones d'inventaires, ...) qui témoignent d'une biodiversité et qualité naturelle remarquables.

Plutôt présent dans les secteurs de vallées, s'apprécie un patrimoine important d'équipements liés à l'eau et à la gestion du réseau (biefs, bassins, vannages, canaux...), nécessaire à l'usage ancien de la force motrice pour le transport, les moulins à blé, les tanneries, la papeterie et l'industrie.

Si la Marne, a autrefois connu un important trafic pour l'approvisionnement en bois, en blé et en pierre de la capitale, celui-ci a fortement diminué au profit d'une navigation de plaisance et d'activités de loisirs aquatiques en devenir.

Il est à noter que le territoire recèle également d'autres éléments de patrimoine ruraux à valoriser, tels les bricoles, bâtis de caractère, patrimoines industriels..., ou les savoir-faire anciens (oseraies, vergers...).

### ... majoritairement marqués agricoles...

Avec 67 % de ses sols occupés par des espaces agricoles, le territoire est à dominante non-urbanisée.

Ces espaces (Bois ou Forêts, Cultures, Eau...) ont toutefois connu une réduction de leurs surfaces à un rythme moyen de l'ordre de 33 hectares par an (*source MOS / IAU 2008*).

Le territoire est donc relativement préservé de ce point de vue, même si la pression est davantage marquée sur la périphérie ouest.

Au niveau du bâti, le territoire se caractérise par ses fermes briardes qui constituent un patrimoine architectural important. Avec le temps, les structures traditionnelles évoluent vers de nouveaux bâtiments plus ouverts, plus hauts, créés pour répondre aux exigences d'une agriculture de plus en plus moderne, qui permet de créer de nouvelles activités : gîtes, salle d'accueil, local de vente, accueil d'artisan ...

### ... un développement cependant paradoxal...

Il est certain que la situation environnementale du territoire présente des atouts environnementaux incontestables en termes de paysages et de biodiversité, mais hérite en même temps d'un modèle de développement en contradiction avec plusieurs objectifs du développement durable. L'urbanisation est diffuse sur la majorité du territoire, le modèle pavillonnaire est dominant, la consommation des terres agricoles progresse.

Ce modèle induit des tendances lourdes (en termes de mobilité, de consommation de l'espace, ...) qui rendent le territoire vulnérable à d'éventuelles perturbations (qu'elles soient économiques ou environnementales). Même si l'urbanisation semble peu coûteuse de prime abord, un coût final plus élevé est prévisible à long terme. Si ce modèle peut être valable pour les métropoles, il ne correspond pas aux caractéristiques rurales de la Brie qui déjà perçoit un affaiblissement de ses composantes à la fois d'ordre identitaire, environnementale et socioéconomique.

### ... une attractivité forte pour les jeunes ménages...

En raison du développement de l'offre de logement, le territoire connaît un taux d'emménagement important (50% d'emménagement sous 9 ans) *Insee 2010*.

Au sein d'une population majoritairement active, ce sont les catégories socioprofessionnelles d'employés et de professions intermédiaires qui sont les plus représentées et constituent les principaux effectifs de nouveaux arrivants sur le territoire. Leur installation a souvent été motivée par une accession à la propriété à coûts fonciers plus favorables que dans la zone dense de l'agglomération parisienne.

A ce titre, l'habitat individuel continue d'être le modèle dominant dans les nouvelles constructions (+12% sur les 10 dernières années, *sources MEEDDAT*) mais l'habitat collectif progresse.

Quant au niveau de revenu par foyer fiscal médian, il se situe dans la moyenne départementale autour de 20000€ alors que les polarités urbaines de Coulommiers et La Ferté-Gaucher présentent les écarts de revenus les plus importants.

## Chapitre 2. Infrastructure et aménagements

### Transports et migrations, une obligation d'innovation

L'espace territorial assurément rural n'est toutefois assimilable ni au rural agricole monofonctionnel, ni au périurbain résidentiel, car il connaît des dynamiques de transformation relativement rapides (croissance démographique, diversification des activités économiques (développement du tourisme, notamment, nouvelles activités récréatives génératrices d'activités),... On peut parler de « nouvelle campagne ». Sur 100 actifs titulaires d'un emploi, 20 travaillent dans leur commune de résidence, 19 travaillent dans une autre commune du périmètre d'étude, et 61 exercent leur activité à l'extérieur du territoire. Le parcours moyen de chaque actif pour rejoindre son lieu de travail était de 21,5 km en 1999, et s'est accru de l'ordre de 37 %, engendrant un surcroît annuel de circulation.

Lieu de départ	dans le territoire	Hors territoire	Hors 77
Cœur de la Brie	32%	49%	19%
Pays Coulommiers	40%	37%	23%
Pays Fertois	29%	36%	35%
Brie des Morin	26%	52%	22%
Pays Crécois	19%	44%	37%

*Trajet domicile / travail Insee 2011*

Le réseau routier a été développé pour renforcer la desserte locale du territoire cependant les échanges y sont insuffisamment assurés et le réseau connaît des problèmes de congestion aux heures de pointe aux abords de certaines villes et bourgs.

4 entrées SNCF Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Ferté-sous-Jouarre, Nanteuil-Sacy, 7 lignes bus Seine-et-Marne-express et Transilien maillent l'offre de transport en commun à laquelle s'ajoute une navette de transport à la demande pour les seniors.

#### **Des équipements de qualité malgré un manque de lieux de formations supérieures**

Caractéristique classique d'un territoire rural, un nombre restreint de communes concentrent un grand nombre d'équipements structurants (hôpitaux, commerces, administrations).

L'organisation commerciale est principalement structurée sur les pôles urbains du territoire.

A contrario, un nombre élevé de communes ne disposent d'aucun commerce et sont généralement sans moyens de dessertes en transports collectifs.

Les équipements de santé sont polarisés autour des établissements de courts et moyens séjours de Jouarre, Coulommiers, la Ferté-sous-Jouarre, et de quelques pôles secondaires à La Ferté-Gaucher, Hautefeuille et Crécy-la-Chapelle. Le Centre Hospitalier de Coulommiers fait partie du Groupe Hospitalier du Nord-Est Francilien regroupant également les CH de Meaux et de Lagny-Marne-la-Vallée.

Les grands établissements scolaires sont essentiellement localisés dans les pôles de Coulommiers et de la Ferté-sous-Jouarre.

Le taux moyen de scolarisation des 16-26 ans est de 50%, soit 2 points inférieur au département et de 12 points à celui de la région. Le nombre modeste de formations (4 lieux Bac +2) proposées sur le territoire l'explique en partie si l'on ajoute à cela l'éloignement des pôles d'études supérieures comme Marne la Vallée ou Champs sur Marne, les plus proches mais néanmoins à 1h30 de transport.

#### **Services et technologies**

En termes de technologies numériques, à travers le syndicat départemental d'aménagement numérique « Seine et Marne Numérique », le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a récemment doté le territoire d'une solide armature de base d'un réseau à très haut débit, pilier important du développement du territoire. Cet équipement structurant, porteur tout à la fois de développement économique et d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment les plus isolées, reste toutefois à déployer localement dans le cadre d'une politique concertée et soutenue pour une innervation de l'ensemble du territoire. Il a, entre autre, facilité le déploiement de 2 télécentres à Rebais, Coulommiers et 1, en cours de réalisation, à la Ferté-sous-Jouarre.

## Chapitre 3. Développement économique

### Mutation et affirmation des ressources et filières du territoire

#### 3.1 Le déclin de l'offre industrielle

L'emploi a longtemps été porté par le secteur industriel, ses papeteries, imprimeries, carrières de meulières, faïence...

Aujourd'hui, le secteur industriel a vu son activité fortement ralentir obligeant le territoire à réadapter sa dynamique économique sur les secteurs du commerce, de la construction, des transports et entreposages. Toutefois, à travers ses PME, le secteur industriel reste le 2<sup>ème</sup> pourvoyeur d'emplois salariés privés du territoire (16%) même s'il connaît néanmoins une forte baisse depuis 10 ans (-36% entre 2000 et 2010).

#### 3.2 Néanmoins, un secteur d'emploi salarié privé globalement stable

Dans l'ensemble, le secteur privé, dont les établissements employeurs totalisent 22265 emplois salariés fin 2010, maintient un taux d'emploi stable comparé à l'année 2000 mais en léger recul si l'on compare sur la même période, la Seine-et-Marne qui affiche une croissance de 8,4% et l'Ile-de-France de 4,7%.

L'emploi public, quand à lui, occupe une place importante avec 20% de l'emploi salarié total en 2010, soit près de 6000 emplois issus du secteur public qui reste un acteur majeur du marché du travail sur le territoire; Les hôpitaux de Coulommiers et Jouarre emploient à eux seuls plus de 900 salariés.

CC	Actif	Dont chômeurs	Emploi salariés	Evolution emploi salarié*	Part emploi public
Cœur de la Brie	73.7	9.6	2197	+4.1	322
Pays Coulommiers	74.4	7.5	8470	-3.9	2779
Pays Fertois	76.5	9.2	4552	+ 1.4 %	1318
Brie des Morin	75.8	7.4	2052	-0.3 %	463
Pays Crécois	78.4	5.9	4994	+ 10.5 %	975
<b>Moyenne Dpt</b>	<b>75.9 %</b>	<b>7.8 %</b>	<b>22265</b>	<b>+0.4%</b>	<b>5857</b>

Source INSEE 2011

Cependant, sous l'effet combiné d'une croissance démographique et d'une perte d'emplois, le «taux d'emploi» sur le secteur s'élève à 0,52, c'est à-dire à peine plus d'1 emploi disponible pour 2 actifs résidents. Globalement, il se crée deux établissements pour un établissement qui disparaît, ce qui traduit une dynamique en matière de création d'entreprises, notamment dans le secteur de la Ferté-Gaucher sans pour autant compenser les pertes enregistrées de façon significative en terme d'emplois. A ce titre, le nombre d'établissements du territoire a progressé de près de 38% entre 2006 et 2012 qui le place dans une dynamique comparable à celle du département et supérieur à celle de l'Ile de France. Toutefois, il est à noter que la moitié de cette croissance s'est réalisée en 2009, année de mise en place du statut d'autoentrepreneur et du bon niveau de création d'entreprises associé.

2012	Nbre établissements hors champ agricole
Cœur de la Brie	490
Pays Coulommiers	2034
Pays Fertois	1324
Brie des Morin	740
Pays Crécois	1941
	6529

Sources Insee 2012

#### L'emploi dans les exploitations agricoles

Selon les estimations du recensement de l'agriculture de 2010, le nombre d'Unités de Travail Annuel-UTA (quantité de travail ramenée à un temps plein) est de 925 UTA sur le territoire contre 4 361 pour le département (soit environ 21 %). On estime également que 24 % des exploitations du territoire ont au moins un salarié permanent (contre 30 % pour la Seine-et-Marne).

Le secteur du commerce de détail représente une part dans l'emploi 2 fois supérieure à ce qu'elle est en IDF, confirmant son rôle majeur localement.

Il convient également de souligner que les structures d'accueil et de soutien aux entreprises sont insuffisamment développées et que le territoire souffre d'un déficit d'image, élément d'attractivité économique également important.

### 3.3 Des filières économiques emblématiques



plantes à fibre, légumineuses...) dominant dans le paysage agricole du territoire avec 78 % des exploitations orientées dans ces systèmes.

#### **...ou l'on distingue : les cultures de Chanvre...**

Avec 1 530 ha en 2012, le territoire concentre 58 % des surfaces en fibres de la Seine-et-Marne (chanvre : 34% des surfaces en 2012 et lin textile : 75% des surfaces).

Le chanvre est une bonne tête d'assolement, son système racinaire puissant permet d'améliorer la structuration du sol. Son développement rapide et son caractère très couvrant lui confère des propriétés de plante « nettoyante ». Sa culture ne nécessite que peu de fertilisation et l'emploi d'aucun produit phytosanitaire. Son intérêt écologique est donc certain.

#### **... l'élevage laitier...**

Territoire historique de la production laitière et de viande bovine du département, la production a donné son nom à la région naturelle dominante, la Brie laitière.

Aujourd'hui, le lait sert à la production fromagère de 2 AOP, « Brie de Meaux » et « Brie de Melun », une AOP en cours « Brie de Coulommiers » alimentée par une laiterie fromagère, un fromager et trois transformateurs fermiers.

Malgré une forte diminution du nombre d'éleveurs, moins tentés par le métier et par ses revenus, le territoire conserve une grande partie de la production laitière du département. En 2012, 35 exploitations qui représentent 50 % des éleveurs laitiers du département se situent sur ce territoire, cumulent 51 % de l'effectif de vaches laitières et 50 % des références laitières du département (quotas laitiers pour les laiteries industrielles et quotas laitiers pour la vente directe).



année, s'aiguise un risque de déclin d'activité lié aux non reprises d'exploitation. Ce risque est accentué par une carence de structuration de filière et une dévalorisation des métiers d'éleveurs. Au-delà des difficultés de la filière élevage en région, l'impact d'une raréfaction du lait sur les AOP territoriaux ne peut laisser indifférent. A termes, sans une amélioration notable de la vocation, des revenus, de la valeur ajoutée finale des produits transformés, se dessine la perte de l'AOP brie de Melun.

#### **... la production de cidre...**

La production cidricole fait partie des très anciennes filières du département. Il est fait référence du cidre de la Brie dans les écrits du VI<sup>ème</sup> siècle. Elle a connu son heure de gloire au XIX<sup>ème</sup> siècle où l'on dénombrait

environ 1900 ha qui couvraient les terres difficilement cultivables ainsi que les pentes des vallées de la Marne, des Morins, de l'Yerres...

Le cidre de la Brie, boisson historique de la région, est inscrit au patrimoine culinaire d'Ile-de-France, de par sa typicité. Il est en effet issu de variétés de pommes acidulées propres au terroir.



Verger - Ferme de la Bonnerie

Aujourd'hui, 35% des vergers de la Seine-et-Marne situés sur le territoire produisent un cidre de Brie limité à la production fermière de cinq arboriculteurs et de deux artisans.

**... au sein d'un engagement environnemental marqué...**

Les assolements sont globalement plus diversifiés sur le territoire que sur l'ensemble du département ainsi, 3 % de la SAU est dédiée à la betterave industrielle contre 8 % au niveau départemental. Parallèlement, les agriculteurs engagés « bio » sont plus nombreux, avec près de 30 exploitations certifiées en agriculture biologique sur les 90 que compte le département en 2013, soit 1/3 des exploitations.

### 3.3.2 Agritourisme, Ecotourisme, une destination Campagne en développement

Si avec 15,2 milliard € de recettes, 79000 entreprises liées au tourisme, Paris-Région est reconnue comme 1<sup>ère</sup> destination touristique mondiale, Paris-Région, est aussi constitué d'espaces ruraux, dont les déclinaisons agritourisme, écotourisme, tourisme vert peuvent représenter une véritable contribution à la compétitivité régionale.

Sur la seule Seine et Marne, ce sont 1900 entreprises touristiques pour quelques 27000 emplois (+30% en 10 ans) qui œuvrent au développement économique.

Avec ses paysages, milieux naturels, productions alimentaires gourmandes, savoir-faire artisanaux, patrimoines historiques et fêtes locales, le territoire dispose de la plupart des ressources communes aux espaces ruraux français. Il en découle un potentiel d'attractivité apte à rencontrer les nouvelles tendances d'un tourisme rural qui, au niveau national, gagne +5.4% de nuitées touristiques depuis 2007.

Même si les clientèles étrangères sont en augmentation en provenance de Belgique, Pays bas, Angleterre, la majorité de la clientèle reste la clientèle régionale urbaine

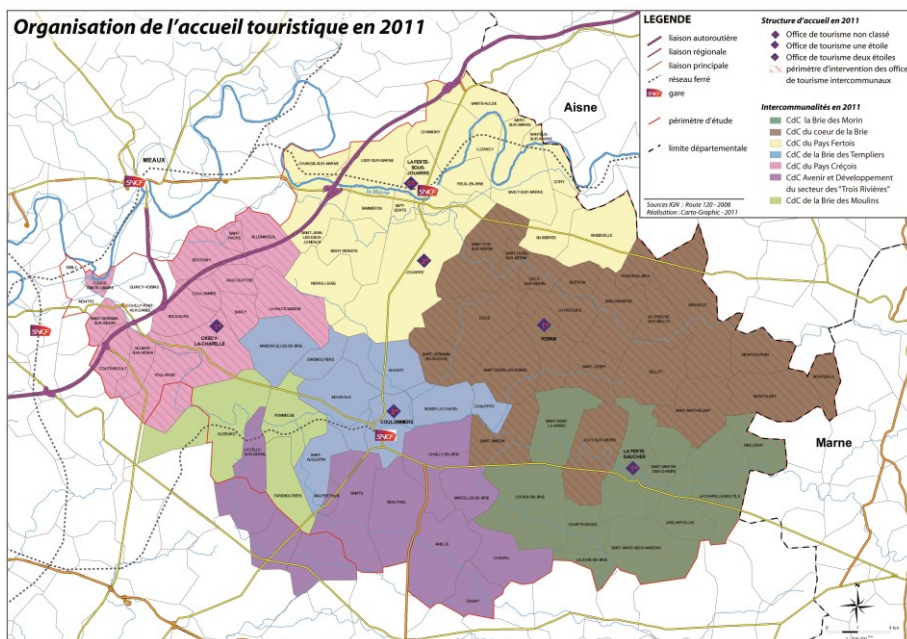
Cependant, sur le territoire, malgré une dynamique remarquable à l'échelon régional, le secteur tourisme reste un produit de consommation à la journée et peine encore à se transformer en véritable économie touristique résidentielle comme d'autres destinations « Campagne » nationales.

Pourtant, les marges de performance laissent à penser que cette destination est en plein développement et que le territoire peut se saisir du levier touristique créateur d'emplois, de valeur et d'image.

On notera, à cet effet :

**-la réalisation d'équipements structurants** avec des hébergements de proximité qui affichent une capacité

d'accueil cumulée de près de 5000 nuitées quotidiennes. De nombreux équipements loisirs sont soutenus par le département et la région tels que la foire aux fromages de Coulommiers (60 000 visiteurs), le Véloraïl de l'Espace Naturel de la Ferté-Gaucher (20 000 visiteurs), la Galleria Continua de Boissy-le-Châtel, les ateliers de fabrication de fromages de brie de Jouarre et Saint Remy de la Vanne, les haltes fluviales de La Ferté-sous-Jouarre, la route des fromages et cidres en Brie ou encore le pôle de loisirs mécaniques à La Ferté-Gaucher.



**- la présence d'un réseau unique** en Ile de France, « Tourisme en Brie », créé à l'initiative de l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher.

**- une offre de 1024 km de sentiers** balisés dédiés au tourisme vert complétée par d'autres équipements tels les circuits cyclotourisme, l'accrobranche Adventura de Guérard ou les prestataires équestres.



- **des marques de notoriété internationale** présentes sur le territoire avec les marques « brie de Melun, brie de Meaux » et « brie de Coulommiers » en cours, Appellations d'Origine, révélatrices du monde agricole, d'un terroir authentique, références au patrimoine gastronomique immatériel !

- **des projets d'envergure** tels le projet du « PNR Brie et Morin », outil de développement rural structurant qui complétera le travail de développement et de valorisation engagé par les acteurs depuis plusieurs années et le projet d'une Maison des fromages de brie à Coulommiers, véritable vitrine territoriale.

Au chapitre des projets en cours, figure également le contrat de destination Paris-Brie-

Champagne mené par l'ensemble des 6 comités départementaux dans une perspective de drainage d'une population touristique en Brie entre Paris et la Champagne.

### 3.3.3 Transition énergétique et écologique, filières d'avenir

Le territoire dispose de ressources diversifiées avec les sables siliceux, hydrocarbures, réserves en eau... Cependant, au-delà d'une nécessaire amélioration de la qualité de la distribution de cette dernière, la question de l'épuisement des ressources du territoire est d'actualité et implique une nécessité d'innovation. Dans cette perspective, les espaces agricoles font l'objet d'une attention particulière. Il s'agit là, de cultiver la biodiversité de proximité, penser l'aménagement durable, rendre le patrimoine bâti sobre et efficace... C'est à cette étape que se développe un champ nouveau à investir plus fortement : agro matériaux & éco construction afin d'aboutir au fonctionnement d'une véritable filière intégrée.

Le territoire est riche également d'une ressource biomasse à valoriser en énergie : coproduits agricoles comme la paille et le fumier, plaquettes forestières issus de l'entretien des vergers, des bois, des haies, des ripisylves. Cette biomasse issue des éco-produits de l'agriculture s'ajoute aux biodéchets (déchets verts, déchets alimentaires, déchets de d'industries agro-alimentaires...) et peut permettre le développement de nouvelles filières d'économie circulaire. C'est par exemple le cas de l'unité de méthanisation agricole mise en fonctionnement en 2014 à Ussy-sur-Marne, la 4<sup>ème</sup> en France à injecter directement du biogaz dans le réseau. Ces filières doivent cependant se structurer pour exploiter au mieux le potentiel que les ressources biomasse représentent.

## 3.4 Les dynamiques locales structurantes

### Le projet de PNR Brie et Morin

Le projet d'élaboration d'un 5<sup>ème</sup> PNR se trouve actuellement en étape 2. Son périmètre d'étude est proche du territoire d'étude. Pour le territoire, il présente un atout considérable et permet de s'intégrer dans une démarche globale de développement maîtrisée et de disposer d'outils supplémentaires pour la mise en œuvre des projets.

### Un développement territorial intégré et durable

Le territoire connaît une dynamique intéressante en matière de planification et de stratégie. En effet, un SCOT, celui du Bassin de Vie de Coulommiers, est approuvé et deux (Pays Créçois et Pays Fertois) sont en cours d'élaboration. Des réunions inter-SCOT ont déjà eu lieu pour répondre aux problématiques transversales tels transports ou économie. A cela, s'articule la politique contractuelle pilotée par le Département.

### Une diversification des activités agricoles exemplaire

Le territoire connaît la plus forte proportion d'exploitations agricoles engagées dans des activités de diversification (accueil à la ferme, vente directe, transformation, loisirs...). Ainsi sur les 390 agriculteurs connus de la Chambre d'Agriculture ayant développé ce type d'activités, 90 se trouvent sur le territoire (23%).



### **Agromatériaux : Le Chanvre plébiscité !**

Depuis quelques années, une filière se dessine : de la production de matières premières agricoles à l'aménagement de quartiers en passant par la transformation de ces matières premières en agromatériaux. Créée en 2010 par 11 exploitants agricoles, la SAS Planète Chanvre a implanté une unité de transformation du chanvre à Aulnoy en 2012. Le bassin de production collecté par Planète Chanvre compte aujourd'hui 107 producteurs pour 897 ha en 2013, représentant 8% de la surface totale en chanvre en France. Les rendements moyens sont de 6.7 tMS/ha pour la paille et 8.3 q/ha pour le chènevis. La production de paille est de 6000 tonnes.

Par ailleurs, Planète Chanvre emploie directement l'équivalent temps plein de 13 à 15 personnes.

Le CAUE77 a lancé l'initiative des Ecofolies. Il s'agit des maisons écologiques, construites avec des matériaux produits localement par les agriculteurs de Planète Chanvre.

Parallèlement, une réflexion est menée pour créer une antenne régionale du réseau « construire en chanvre ». Ce réseau national et Planète Chanvre travaillent ensemble pour créer le réseau régional « Construire en chanvre en Ile de France » qui aura pour but notamment de développer notamment le béton de chanvre

### **Le développement des circuits courts de commercialisation**

Tant sur les activités de diversification que sur le développement du chanvre, la commercialisation se fait dans une logique de circuit court : peu ou pas d'intermédiaires, une transformation et utilisation directe des productions sur le territoire.

### **Le pacte pour l'emploi Nord Seine et Marne**

La Maison de l'emploi Nord Est 77 porte un projet de création d'un PACTE proposé par la région Ile de France qui concerne cinq intercommunalités dont deux font partie également du GAL Terres de Brie. Il s'agit de la communauté de communes du Pays Fertois et la communauté de communes du Pays Créçois. A ce jour, des propositions sont en cours d'élaboration afin d'intégrer l'ensemble du périmètre de Terres de Brie dans le dispositif. Le diagnostic du PACTE a d'ores et déjà permis d'identifier 3 filières stratégiques à savoir l'industrie, les services à la personne et le tourisme. Des démarches concrètes seront développées dans ce cadre et les actions qui seront menées sur le volet tourisme devront trouver un lien entre les travaux du PACTE et celles du GAL.

### **TAD en Brie, une réponse au déficit de transport**

Issue d'une initiative locale, une démarche de transport à la demande (TAD) est mise en œuvre de manière collaborative par 2 Communautés de communes (Brie des Morin, Cœur de la Brie). Ce transport, accessible à tous, desservira les principaux pôles du territoire Rebais, la Ferté Gaucher Coulommiers, la Ferté sous Jouarre ainsi que Provins. Ce nouveau service permettra de relier une partie du territoire aujourd'hui non desservi par les transports collectifs à des services à la population (loisirs, administrations...) présents sur ces grands pôles. La mise en service est prévue pour juin 2015.

Il en est de même pour le Pays Créçois qui souhaite également adapter l'offre de transport aux besoins de sa population avec une mise en service prévue pour l'automne 2015 tandis que le Pays de Coulommiers a également engagé une réflexion sur ce nouvel équipement.

### **Réseau unique en Ile de France ! Tourisme en Brie**

La culture, les loisirs, facteurs d'identité, de dynamisme économique, d'intégration sociale et de qualité du cadre de vie participent grandement à l'attractivité du territoire.

Afin de maximiser les retombées sur l'ensemble du territoire, les acteurs locaux du tourisme et des loisirs, soutenus par la région Ile de France, se sont organisés sous le réseau Tourisme en Brie.

Aujourd'hui, la dynamique portée par l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher, s'appuie sur un modèle de gouvernance innovante « Bottom up » qui transcende les limites administratives et rassemble plus de 75 prestataires 89 emplois salariés directs et 137 indirects.

### **Equipements nomades**

L'implantation de 3 télécentres (Coulommiers, Rebais, La Ferté-sous-Jouarre), conçue dans le cadre du réseau, « Initiative Télécentre 77 », est destinée à la fois aux travailleurs indépendants, aux PME, ou à des travailleurs nomades en mission. L'éclosion attendue du télétravail doit permettre un désengorgement des transports, contribuer au développement des zones peu desservies par les transports en commun et favoriser l'attractivité en proposant de nouvelles méthodes de travail.



### **Services de proximité et proximité de services**

Afin que les habitants du territoire puissent avoir accès à des services de proximité, la commune de La Ferté-Gaucher a initié en 1996 la création d'une Maison des Services Publics, transférée depuis avril 2013 à la Communauté de communes du Cœur de la Brie. Cet investissement permet aux habitants du territoire d'avoir accès à certaines permanences dont les sièges sociaux sont situés sur des pôles plus importants : Mission locale de la Brie et des Morin, Protection Maternelle Infantile, services sociaux de la maison départementale des solidarités, association Avimej (aide aux victimes et médiation juridique)...

La Ville de Coulommiers a, par ailleurs, ouvert un Point d'Accès aux Droits depuis 2010. Il accueille plus de 20 partenaires, juridiques (avocats, notaires, Conciliateur de Justice, associations AVIMEJ et CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), associatifs (UFC Que Choisir, FNATH...) que sociaux (CAF, CNAV, retraite complémentaire, ADSEA, médiatrice familiale...). Il permet l'orientation et l'accompagnement de plus de 7000 personnes chaque année, en provenance de tout le territoire.



### **Un nouveau réseau Nature**

Un réseau Nature-Jardins est en cours de constitution composé par les Jardins du Point du Jour de Verdelot, le labyrinthe végétal de Grenet, les jardins familiaux de la Ferté-Gaucher et la Ferté-sous Jouarre, Les ENS du Val du Haut Morin, de Doue, et du bois de la barre. En direction des publics, son objet vise à promouvoir la biodiversité à travers la proposition d'un discours innovant d'une nature ré-enchantée. A travers des évocations artistiques, des pratiques loisirs, des rendez-vous événementiels, le réseau s'attache à valoriser le patrimoine naturel et susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.

## Chapitre 4. Synthèse du Diagnostic

### 4.1 Une analyse AF.OM, ATOUS & FAIBLESSES

	Forces	Faiblesses
Chap1. Une singularité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Au sein de la région naturelle de la Brie, un univers Campagne, au réel potentiel de développement</li> <li>-Cadre naturel et paysager relativement préservé à prédominance agricole</li> <li>-Espaces de biodiversité remarquable</li> <li>- Croissance démographique (jeunes ménages) mais faible densité territoriale</li> <li>-Cout foncier attractif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Spécificités géographiques et paysagères sous-valorisées et peu connues</li> <li>-Majorité de centre-bourgs banals</li> <li>-Urbanisation diffuse</li> <li>-Fonctionnalités de l'espace sous valorisées</li> <li>-Affaiblissement identitaire</li> <li>-Revenu médian limité et écarts importants</li> </ul>
Chap2. Infrastructure & Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Polarités urbaines performantes dotées d'équipements majeurs</li> <li>-Infrastructures de transport interpoles adaptées (SNCF 1h Paris Est)</li> <li>-Projet de PNR Brie et Morin, 5<sup>ème</sup> PNR IDF</li> <li>-Equipements numériques structurants (fibre optique, 3 projets télé centres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Décalage entre bassin emploi et bassin main d'œuvre générant du temps et coût de déplacement élevés</li> <li>-Déficit d'établissement de formation post bac hors agricoles</li> <li>-Accessibilité transport en commun inégale en intra territoire</li> <li>-Déploiement numérique local insuffisant</li> </ul>
Chap3. Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Secteur privé assez dynamique</li> <li>-Dynamisme entrepreneurial local présent en centre-ville</li> <li>-Polarités urbaines qui maintiennent un bon niveau de population active</li> <li>-Bon Maintien du commerce de détail</li> <li>-Prépondérance du secteur agricole et des productions céréalières</li> <li>-Assolements diversifiés</li> <li>-Production Fromagère remarquable, 2 AOP + 1 en cours</li> <li>-Forte présence d'exploitation d'élevage</li> <li>-Dynamisme d'une filière chanvre émergente</li> <li>-Tradition cidricole</li> <li>-Dynamiques et Innovation sectorielles : économie verte, tourisme, transport, équipements nomades...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Déclin industriel</li> <li>-Taux de chômage &amp; accès à l'emploi</li> <li>-Attractivité territoriale</li> <li>-Difficultés de transmission des exploitations</li> <li>-Déclin du nombre d'ateliers laitiers</li> <li>-Débouchés de la filière chanvre encore fragiles</li> <li>-Insuffisance d'aménagements de services et d'équipements touristiques structurants</li> <li>-Défaillance d'investissements</li> <li>-Indifférenciation identitaire et sous valorisation patrimoniale</li> <li>-Pénétration des réseaux de diffusion</li> </ul>

### 4.2 OPPORTUNITES & MENACES

	OPPORTUNITES	MENACES
Chap1. Une singularité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Politique volontariste régionale, départementale en matière de préservation de la biodiversité et déclinaison locale de la trame verte et bleue</li> <li>-Populations franciliennes sensibles à la protection et valorisation des ressources naturelles</li> <li>-Flux de populations urbaines en quête de qualité de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etalement Métropole parisienne et logique de densification urbaine horizontale</li> <li>-Flux de nouveaux arrivants urbains à profil de csp intermédiaires en migration subie</li> </ul>
Chap2. Infrastructure & Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet aménagement 2020 – 2030 et nouvelles interconnexions régionales</li> <li>-Dézonage régional (Pass navigo, Imagin'R)</li> <li>-Nouveaux services et nouvelles technologies et leurs impacts sur le maillage territorial</li> <li>-Nouvelles pratiques managériales type co-working, télé travail...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pollution issue du Trafic routier</li> <li>-Fracture numérique</li> <li>-Diminution des investissements publics</li> </ul>
Chap3. Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bassin populations urbaines de Paris Métropole : 7 millions d'habitants</li> <li>-Implantation Parc Loisirs Villages Nature, 4000 emplois</li> <li>-Nouveaux modes de travail distanciels et collaboratifs (télétravail...)</li> <li>-Regain d'intérêt pour les circuits-courts et pour une relocalisation de la consommation (produits locaux, saison, bio...) et une traçabilité des productions</li> <li>-Attente de consommateurs en termes de produits de qualité respectueux de l'environnement</li> <li>-Besoins sociétaux grandissants des populations urbaines en termes de rupture, ressourcements, authenticité, convivialité</li> <li>-Fonctions touristiques non délocalisables, porteuses de croissance et de lien urbain-rural</li> <li>-Gastronomie reconnue patrimoine UNESCO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement de l'activité économique de Paris-Métropole</li> <li>-Hausse du taux de chômage</li> <li>-Ralentissement de la consommation</li> <li>-Fin des quotas laitiers dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC 2014-2020)</li> <li>-Contraintes réglementaires et sanitaires fortes sur la production laitière</li> </ul>

## Chapitre 5. STRATEGIE

### Une ligne stratégique qui affirme la relation urbain / rural

#### 5.1 Logique d'intervention, méthodologie

Une fois le diagnostic posé, la logique d'intervention se décompose en 4 phases successives :

- 1ère : Croisement des données du diagnostic territorial afin d'extraire des besoins qualifiés de prioritaires.
- 2ème : Identification de lignes de problématiques, qui relient les besoins prioritaires à des enjeux de développement
- 3ème : Définition d'objectifs en réponse aux problématiques
- 4ème : Définition et sélection d'axes structurants, compatibles avec les priorités régionales et conduisant à l'atteinte des objectifs.

#### 5.2 Besoins prioritaires et enjeux

	BESOINS PRIORITAIRES	ENJEUX
Chap1. Une singularité territoriale	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Préservation des ressources propres au territoire dans une logique de développement</li><li>✓ Amélioration et développement des fonctions de l'espace rural</li><li>✓ Modernisation des patrimoines et emblèmes de l'identité territoriale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>« Un potentiel de développement durable de l'espace rural sous exploité à valoriser »</li><li>« Le renouvellement d'une caractéristique de campagne d'excellence du territoire »</li><li>« La consolidation d'une identité territoriale diffuse, pourtant facteur d'intégration et de cohésion sociale »</li></ul>
Chap2. Infrastructure & Aménagement	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Développement de l'accès et de la performance des modalités de transports pour tous types de déplacements</li><li>✓ Ajustement et augmentation de l'offre de formations</li><li>✓ Amélioration de la qualité des services et son accessibilité</li><li>✓ Amélioration de la visibilité et la performance des infrastructures d'accès à l'information et aux services</li><li>✓ Accès élargi à Internet haut débit et aux TIC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>« L'adaptation à l'évolution des usages et aux nouvelles formes de mobilité »</li><li>« La relance d'une attractivité résidentielle durable »</li><li>« L'équilibre structurel entre offre et demande de services »</li><li>« Le service aux populations comme levier d'un développement durable pour le territoire »</li></ul>
Chap3. Développement économique	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Identifier les marges de performance pour le développement de l'emploi local</li><li>✓ Renforcement des filières agricoles lait-fromages-pommes-cidres</li><li>✓ Développement des « marques » territoriales et de la performance durable des valeurs ajoutées</li><li>✓ Soutien à l'innovation des filières agricoles et en particulier des secteurs favorables à la transition énergétique</li><li>✓ Identification et diffusion des conditions d'appropriation de l'innovation par les acteurs</li><li>✓ Mise à niveau des prestations en termes de services, loisirs, tourisme</li><li>✓ Développement de l'accès aux commerces, marchés, services, lieux de loisirs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>« L'impact des migrations pendulaires sur le territoire et ses habitants »</li><li>« L'emploi local, facteur d'attractivité du territoire »</li><li>« Les nouveaux emplois portés par l'économie verte »</li><li>« Le maintien des savoir-faire et patrimoines locaux par leur valorisation »</li><li>« L'offre de services locale, prélude incontournable à la consommation du territoire »</li></ul>

#### 5.3 Problématiques et Objectifs

La prise en compte des 2<sup>èmes</sup> phases permet d'extraire 3 problématiques majeures :

##### « Une Problématique de Production »

La sous-valorisation des productions agricoles alimentaires locales et l'insuffisance de structuration des appareils productifs menacent la capacité du territoire à maintenir ses savoir-faire traditionnels.

A moyen terme, c'est l'ensemble de la chaîne de production et son tissu d'entreprises qui seront touchés depuis leur capacité d'innovation jusqu'à l'affirmation d'une ambition régionale.

Cette problématique se décline en objectifs de : renforcement de filières économiques visant à maintenir leurs localisations sur le territoire / stimulation de la demande de produits locaux / préservation du foncier agricole / affirmation de l'identité culturelle.

### « Une Problématique de Qualité »

Cette seconde problématique de la qualité s'étend sur les aspects environnementaux, de production économique et de services associés au cadre de vie du quotidien des populations.

Les objectifs sont associés à la préservation des ressources naturelles / l'amélioration de la valeur ajoutée produits / la création d'une « marque » territoriale / la création de nouveaux emplois / l'accessibilité à de nouveaux services.

### « Une Problématique d'Identité »

L'environnement de région Capitale, ultra compétitif, de par sa puissance à la fois éclairante et destructurante, impose aux territoires ruraux limitrophes la recherche de leurs propres modèles de développement, sources de lien social, économique, culturel et aboutissement d'un équilibre urbain-rural.

Aussi, le territoire est confronté à un nécessaire objectif d'éclaircir ses priorités afin d'affirmer un positionnement d'excellence rurale, d'une campagne à la fois authentique et performante qui devra « se conter » à travers un récit territorial associé à l'ensemble régional et aux enjeux contemporains.

## 5.4 Axes structurants d'intervention

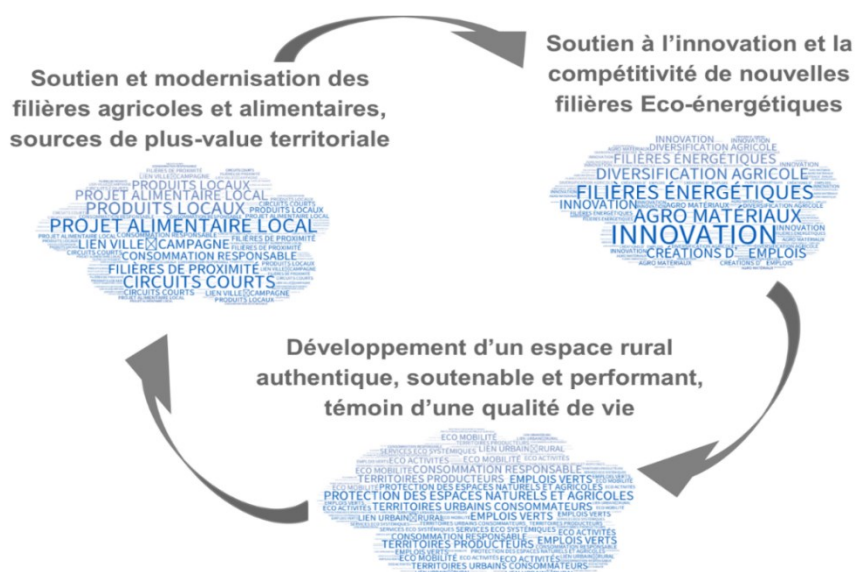
Cet ensemble de données analytiques et prospectives amène à proposer une stratégie construite autour de 3 axes d'intervention et d'un intitulé générique « **GAL Terres de Brie - Paris aussi, a sa campagne...** ».

Les 3 axes sont adossés à des mots clé exprimés dans le graphique ci-dessous.

**-Le 1er axe**, « Soutien aux filières agricoles alimentaires... », apportera une réponse construite autour d'une dynamique en appui sur la création et le renforcement d'équipements structurants. L'axe fera appel à des actions d'animation, de valorisation des métiers, des recherches sur la diversification et la valeur ajoutée, la diffusion promotionnelle et commerciale des produits. Par le soutien à la vocation gastronomique du territoire, via notamment les fromages de brie et le cidre, mais aussi les autres productions de qualité fermière du territoire, cet axe reliera le territoire aux priorités régionales relatives au projet alimentaire territorial.

**-Le 2eme axe**, « Soutien aux filières Eco énergétiques... », vise à promouvoir une filière agricole d'excellence locale, la filière chanvre et ses débouchés potentiels en Ile de France, en particulier liés au BTP. Non limité à cette seule filière, le champ d'action de cet axe s'attachera à renforcer une dynamique en appui sur la création d'équipements structurants et fera appel à l'animation, à des recherches sur l'innovation en « éco produits » et en diversification agricole, la formation professionnelle et aux nouveaux emplois induits. Par le développement de la diversification agricole du territoire, via notamment le chanvre, mais aussi les autres procédés tels méthanisation, cet axe reliera le territoire aux priorités régionales relatives à la diversification de l'économie et l'innovation au service des filières.

**-Et enfin, le 3eme axe**, « Développement d'un espace rural authentique et performant... », complétera la stratégie locale de développement par une dynamique multisectorielle liée à la biodiversité, à l'éco-mobilité, au tourisme & loisirs et à l'emploi. Par cette approche transversale, qui relie différents les temps quotidiens et espaces, la stratégie vise à initier et diffuser des réponses à la problématique de qualité qui se pose au territoire. C'est aussi par le même vecteur transverse qu'un marketing territorial sera proposé en réponse à l'objectif d'affirmation identitaire. Par le développement de cet espace rural « d'excellence », cet axe reliera le territoire aux priorités régionales relatives à la relation urbain-rural créateur de lien social et à l'écologisation des pratiques.



# Partie 2

## Gouvernance et Processus d'implication des acteurs

## GOUVERNANCE & PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

La candidature trouve son origine dans le déploiement d'une série de dynamiques structurantes sur le territoire. De manière non exhaustive, nous citerons le projet de PNR Brie et Morin et le 1<sup>er</sup> contrat départemental qui rassemble les communautés de communes du Pays de Coulommiers, du Cœur de la Brie et de la Brie des Morin. A cela, s'ajoute la mesure Feader 341B de la précédente programmation, dans le cadre du déploiement d'une stratégie locale de développement de la filière agritourisme par l'Office du Tourisme de La Ferté-Gaucher, pilote du réseau Tourisme en Brie. Le soutien de la Région Ile-de-France, du Département de la Seine-et-Marne, des collectivités et des fonds européens, ont contribué à l'émergence d'une dynamique collective à l'échelle d'un territoire non administré puisqu'il dépasse le cadre des communautés de communes. C'est dans le même esprit de dynamique transversale innovante que s'est préparée la candidature leader 2014-2020.

### 1. Les espaces de concertation

La candidature LEADER s'est construite au sein de 3 espaces de concertation (dates de réunions en annexe) :

- Un groupe de contact
- Les plénières territoriales
- Les restitutions élus

Cercles de concertation	Composition	Rôles/missions
Groupe de contact = Pilotage + Elaboration + animation de la candidature	10 membres issus des collectivités locales, chambres consulaires et organismes associés. Soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communautés de Communes</li> <li>- Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher (Réseau Tourisme en Brie)</li> <li>- Chambre d'agriculture 77</li> <li>- CCI 77</li> <li>- Seine-et-Marne Tourisme</li> <li>- Seine-et-Marne Développement</li> </ul>	Composé uniquement de techniciens, le groupe de contact a pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer la candidature à la mesure LEADER</li> <li>- Structurer le comité de programmation</li> <li>- Préparer les réunions</li> <li>- Rechercher des cofinancements</li> <li>- Assurer la communication institutionnelle</li> </ul>
Plénières territoriales = concertation + décision	60 acteurs associés <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidents et élus des structures intercommunales</li> <li>- Directeurs des structures intercommunales</li> <li>- Les acteurs de l'emploi</li> <li>- Les acteurs du tourisme</li> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- Socioprofessionnels</li> </ul> Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réagi sur les propositions de diagnostics, de stratégie locale de développement et de gouvernance</li> <li>- Force de proposition sur les actions issues de la stratégie locale de développement</li> </ul>
Restitutions élus = Validation	21 membres représentant le périmètre du GAL composés de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus représentant les 5 Communautés de communes (3 par CC)</li> <li>- Techniciens (5CC et 1 OTFG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valide et amende les propositions du groupe de contacts aux étapes clés de la réflexion</li> <li>- Valide les documents cadre</li> </ul>

La mobilisation des publics a été pensée selon une logique basée sur :

- Le respect de l'équité territoriale
- Les dynamiques existantes
- La volonté d'une démarche participative
- Une rédaction collective de la candidature

Elus, socio-professionnels, techniciens participant à la démarche sont déjà, chacun dans leur domaine, dans une dynamique de projet pour le territoire (PNR Brie et Morin, Contrat Départemental, Réseau tourisme en Brie, ...). La mobilisation des acteurs s'est donc réalisée naturellement selon une répartition géographique et en fonction de la Stratégie Locale de Développement.

Concrètement, l’affichage de l’implication du territoire de projet s’est vérifié tout au long de la candidature ou chaque communauté de communes a accueilli une ou plusieurs réunions pour un total de 12 réunions collectives sans compter de nombreuses mises au point techniques en comité restreint (voir le détail des réunions en annexe).

Sur une échelle plus large encore, les plénières ont permis, à 2 reprises, d’aller au contact de l’ensemble des publics. Là aussi, la fréquentation fut au rendez-vous avec près de 120 participants sur 2 réunions publiques placées sous le signe de l’avenir au Lycée Agricole de la Bretonnière.

Le mode opératoire de la mobilisation fut partagé entre :

La Chambre de Commerce de d’Industrie en charge de la conception et de l’édition des documents,

La Chambre d’Agriculture assura les publipostages postaux et électroniques,

L’Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher pris en charge les relances téléphoniques, l’organisation des événements et l’accueil avec le soutien des étudiants BTS « Animation territoriale » du lycée agricole de La Bretonnière de Chailly en Brie.

A noter également, à titre d’illustration de la mobilisation générale, l’apport, à titre gratuit des producteurs locaux et d’un restaurateur pour la fourniture du déjeuner de la journée de lancement du 13 octobre dernier.

L’illustration de la forte mobilisation et de l’implication des acteurs dans l’élaboration de la candidature est illustrée dans les documents « lettres de soutiens », « La candidature en images » accessible en annexes.

## **2. Le comité de programmation**

Les différentes étapes de la réflexion ont amené les acteurs impliqués par la démarche à se réunir au sein de l’association\* « Terres de Brie » qui sera chargée d’assurer la mise en œuvre du LEADER et de promouvoir le développement de l’économie rurale sur le Nord Est Seine-et-Marne.

Cette association sera administrée par un comité de programmation composé de 25 membres titulaires et 20 membres suppléants selon deux collèges distincts :

Le collège « Elus » est composé de **12 membres titulaires et de 7 membres suppléants** selon la répartition suivante :

- 2 élus titulaires + 1 suppléant par communauté de communes
- 1 conseiller départemental +1 suppléant
- 1 conseiller régional issu du territoire +1 suppléant

Le collège « Socio-professionnels » est composé de **13 membres titulaires et 13 membres suppléants**

Outre l’intérêt pour la démarche Les membres du collège « privé » ont été choisis selon 3 critères principaux :

- Un intérêt certain pour les travaux réalisés dans le cadre du réseau Tourisme en Brie et du PNR de la Brie et des Deux Morin
- Une participation active à la candidature du GAL de la Brie
- Représentativité en fonction des 3 axes de la Stratégie Locale de Développement
- Représentativité en fonction des communautés de communes du GAL

Le fonctionnement du comité de programmation et ses modalités de renouvellement sont inscrits dans les projets de statuts de l’association. Le renouvellement du comité de programmation s’opèrera tous les 3 ans en fonction de la motivation des acteurs du territoire et des dynamiques des projets existants et à venir. (Les statuts seront complétés ultérieurement par un règlement intérieur).

### **La composition du comité de programmation est la suivante :**

<b>Membres représentant le collège « élus »</b>	
CC du Pays Fertois	Fabien VALLEE, Isabel LOURENÇO, Philippe FOURMY
CC de la Brie des Morin	Anne CHAIN-LARCHÉ, José DERVIN, Christian LANTENOIS
CC du Cœur de la Brie	Yves JAUNAUX, Lysiane GERMAIN, Patrick PETTINGER
CC du Pays de Coulommiers	Franck RIESTER, Laurence PICARD, Alain BOURCHOT
CC du Pays Créçois	Marie-Pierre BADRE, Franz MOLET, Joël KLEMPOUZ
Région Ile-de-France	Deux représentants de la Région
Département Seine-et-Marne	Deux représentants du Département

\*Projet de statuts en annexe

<b>Membres représentants le collège « privé »</b>	
<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Michel BIBERON Exploitant Ferme la Bonnerie	Jean-Philippe HUYGHE Ferme de Férolles (Producteurs de noisetiers et légumes secs)
Boris GRYSPEERDT Eleveur EARL du cheval gris	Christine GUILLETTE productrice de lait
Philippe BOBIN Fromagère de la Brie	M. DEVOGELE SAS Devogèle (producteur de Lin)
Anne-Marie NUYTENS Planète Chanvre	Franck BARBIER Planète Chanvre
Samuel COQUIN Office de Tourisme	Yves DROLLER Chambre d'hôte
Françoise BOUGNOUX Pépinière du point du jour	Christophe VERRET Paysagiste
Joël TENTURIER CCI de Seine-et-Marne	Monsieur BOURGEOIS Les Moulins BOURGEOIS
André MOUILLERON Président de la Foire aux Fromages et aux Vins de Coulommiers	Jean-Paul BOSSEAU Ancien Président de la Foire aux Fromages et aux Vins de Coulommiers
Thierry BOUTOUR Président de la Chambre d'Agriculture	Fabien LEMOINE La Ferme des signets
Isabelle HEDIN Fromagerie GANOT	Joseph D'HONDT Fromagerie Jehan De Brie
Antoine HEUSELE Lycée Agricole La Bretonnière / Cidre	Evelyne COMBAT Mission Locale de la Brie et des Morin
François MOREAU Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Hervé LAGRANGE Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Eric GOBARD Moulin de Chantemerle (Agriculteur Bio)	Serge AVANZINI AAPPMA de Crécy la Chapelle

### **3. Le suivi et l'évaluation du dispositif**

Le comité de programmation aura la tâche d'organiser des réunions pour le « suivi et l'évaluation de la programmation » afin de pouvoir adapter régulièrement la stratégie du GAL Terres de Brie. Pour ce faire il se dotera de grilles d'appréciation qu'il pourra communiquer aux membres dans un souci de transparence vis-à-vis des porteurs de projets. Il sera également chargé de recueillir des témoignages des porteurs de projet qui permettront de nourrir l'évaluation du dispositif.

Le GAL Terres de Brie pourra également nommer un référent par thématique qui aura la charge de rendre compte des travaux au comité de programmation.



# Partie 3

# Plan d'Actions

<b>Fiche action n°1</b> <b>SOUTENIR LES FILIERES AGRICOLES PRIORITAIRES, SOURCES DE PLUS-VALUE TERRITORIALE</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Le territoire a une orientation agricole forte. Si la production céréalière domine, son orientation laitière est historique, avec des productions fromagères remarquables (AOP Brie de Meaux, Brie de Melun et AOP en cours Brie de Coulommiers). Les élevages laitiers sont cependant en constante diminution.</p> <p>Le territoire est aussi porteur d'une tradition cidricole qui mérite d'être réaffirmée.</p> <p><b>Il s'agit de moderniser la vocation gastronomique de filières traditionnelles agroalimentaires</b> et notamment sur le fromage et le cidre, mais aussi les autres productions de qualité fermière du territoire.</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<p>A l'échelle du territoire, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les AOP fromagères en particulier par le maintien des exploitations laitières sur le territoire</li> <li>- Réaffirmer l'identité laitière des paysages du territoire, la production de cidre de la Brie</li> <li>- Accompagner la diversification des exploitations agricoles vers des activités plus ancrées sur le territoire (circuits courts, accueil à la ferme...)</li> </ul> <p>De manière plus opérationnelle, les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La structuration du réseau des producteurs de lait</li> <li>- Le développement des productions agricoles liées à la production laitière : prairies, luzerne (conformément au cahier des charges des AOP pour l'alimentation des animaux), lin (pour les paillages)...</li> <li>- Le développement des initiatives favorables à l'optimisation du temps de travail sur les élevages</li> <li>- Le développement de la production, la transformation et la vente (cidres, jus de pommes, fromages...)</li> <li>- Le développement des ateliers de diversification en transformation sur les exploitations, en vente en circuits court, en accueil ...</li> <li>- L'amélioration de la qualité et de la valeur ajoutée des produits alimentaires emblématiques</li> <li>- Le développement d'actions et d'outils de promotion des produits transformés au travers d'un projet phare et structurant, la maison des fromages de Brie, d'événements type marchés de pays &amp; foires, et de circuits touristiques, route des fromages et cidres en Brie...</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'activité économique des filières alimentaires locales gastronomes</li> <li>- Augmentation de la demande de consommation de produits alimentaires locaux</li> <li>- Augmentation de la production de pommes et de cidre</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et animer un groupe de travail dédié à la création de valeur ajoutée sur la filière lait</li> <li>- Accompagner la création ou à la structuration d'organisations professionnelles agricoles pour la mise en réseau des exploitants, la représentation de filière, la mise en place d'un centre de ressources, de conseil...</li> <li>- Soutenir les projets de transformation, diversification, accueil et vente à la ferme ...</li> <li>- Soutenir l'acquisition de matériel mutualisé et respectueux de l'environnement</li> <li>- Sensibiliser à l'aménagement des pâtures et à l'introduction de cultures favorables à l'élevage et accompagner les porteurs de projets</li> <li>- Soutenir la plantation de nouveaux vergers, la reprise de vergers existants &amp; investissements induits (stockage, matériel...)</li> <li>- Soutenir la création de la maison des fromages de Brie, porte d'entrée du projet alimentaire territorial</li> <li>- Promouvoir les événements types marchés de pays, foires</li> <li>- Développer des actions de coopération inter territoires</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitants agricoles (notamment producteurs de lait et producteurs de pommes...)</li> <li>- Associations</li> <li>- Organismes d'appui et conseil aux agriculteurs (chambre d'Agriculture, ERE...)</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Établissements d'enseignement et de recherche agricole...</li> </ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Temps d'animation, Prestations de conseils individuels et collectifs aux exploitants, Communication, Investissements d'aménagement et d'équipement.</p>

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Financements privés
En €	650 000€	390 000€	260 000€ - Conseil Régional (Pass Filière Élevage, dispositifs Prevoir, Divair, Qualitair) - Conseil Départemental - chambre d'Agriculture <b>Autofinancement des porteurs de projets publics</b>	80 000€ Autofinancement des porteurs de projets privés
En %	100%	60%	40%	Variable selon des contributions nationales mobilisées
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>		60%		
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>		Ces modalités seront définies ultérieurement		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution du nombre d'éleveurs laitiers sur la période de programmation</li> <li>- Évolution du prix du lait sur la période, en égard à la moyenne nationale</li> <li>- Nombre d'exploitants aidés</li> <li>- Évolution de la surface plantée en pommiers</li> <li>- Nombre d'événements organisés et fréquentation</li> <li>- Ouverture de la maison du fromage et niveaux de fréquentation</li> <li>- % population rurale bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés</li> <li>- Nombre d'emplois créés par les opérations soutenues par LEADER</li> </ul>		
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>		<p>Économie / activités : maintien et création d'emplois induits par la production laitière et la production cidricole ou la diversification agricole,</p> <p>Environnement : diversification des systèmes de production, des assolements, accompagnement des exploitants agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement</p> <p>Social : développement de nouvelles manières de valoriser les produits locaux basés sur une consommation plus responsable (circuits courts)</p> <p>Gouvernance : mobilisation et mise en réseau des exploitants agricoles et notamment des éleveurs laitiers, invitation à une meilleure structuration de la profession</p>		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Cette fiche action est en articulation avec les mesures 4.1, 4.2 du PDR. Leader privilégiera les projets s'inscrivant dans une dynamique collective, de soutien de filières, de mutualisation		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		Autofinancement des porteurs de projets publics Conseil Régional : Pass Filière Élevage, dispositifs Prevoir, Divair, Qualitair Conseil Départemental Chambre d'Agriculture		
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19-2 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)		
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet alimentaire territorial</li> <li>- La diversification de l'économie des territoires et l'innovation au service des filières</li> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>		

<b>Fiche action n°2</b> <b>APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>La transition énergétique est au cœur des attentes de la société. Des initiatives vertueuses sont initiées sur le territoire.</p> <p>D'une part, le territoire est marqué par une filière chanvre en émergence, qui va de la production à l'utilisation en passant par la transformation avec une unité implantée sur le territoire.</p> <p>Les enjeux sont de soutenir le développement et la compétitivité de cette filière œuvrant sur le secteur de la transition énergétique et de l'économie verte d'une manière générale. D'autre part, des projets de méthanisation par injection directe dans le réseau, sur des exploitations agricoles sont déjà en fonctionnement ou en projet sur le territoire.</p> <p>L'utilisation des fumiers issus des élevages donne toute sa cohérence au projet de territoire, mais il s'agit aussi d'œuvrer à une mise en relation des acteurs pour l'utilisation plus large des biodéchets produits sur le territoire (déchets verts, déchets alimentaires, boues de stations d'épuration...).</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<p>Les objectifs stratégiques consisteront à soutenir des filières innovantes en matière de transition énergétique.</p> <p>De manière opérationnelle, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et conforter la filière chanvre sur le territoire (commercialisation en circuits courts de matériaux d'écoconstruction, de paillages, de litières...)</li> <li>- Valoriser et mettre à disposition des acteurs des territoires des écoproduits (paillage, matériaux pour l'écoconstruction...)</li> <li>- Mettre en relation les acteurs dans les projets relatifs à l'économie circulaire</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la production de chanvre</li> <li>- Consolidation des débouchés pour la filière chanvre</li> <li>- Augmentation de l'utilisation d'écoproduits, produits localement</li> <li>- Expérimentation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'économie circulaire</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<p>Identification et mise en réseau des acteurs de la filière chanvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer de supports d'informations techniques sur le chanvre auprès des professionnels et des décideurs : MO, Architectes, Politiques...</li> <li>- Soutenir des projets d'acquisition de matériel de production (presses, faneurs, machine de projection à fort débit pour les chantiers conséquents...) et de transformation (machine de calibrage et d'allotage de calibre, machine de déroulage de balle de chanvre...)</li> <li>- Créer une structure d'accueil, promotion, commercialisation du chanvre ou/et des énergies renouvelables</li> <li>- Organiser des réunions d'information, animation de groupe pour la coordination des initiatives.</li> <li>- Soutenir des expérimentations à caractère démonstrateur autour des énergies renouvelables ou de l'économie circulaire (valorisation des déchets...)</li> <li>- Développer des actions de coopération inter territoires</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unités de transformation</li> <li>- Unités de production d'énergies</li> <li>- Exploitants agricole (producteurs de chanvre, éleveurs...)</li> <li>- Entreprises du bâtiment, artisans</li> <li>- Organisation d'appui et de conseils aux porteurs de projet</li> <li>- Associations</li> <li>- Chambres consulaires</li> </ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements sur des projets individuels ou collectifs</p> <p>Prestations de conseils individuels et collectifs aux porteurs de projets</p> <p>Temps d'animation</p>
<b>Critère de sélection des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des acteurs dans le cadre des projets collectifs</li> <li>- Faisabilité technico-économique du projet</li> <li>- Pertinence du projet par rapport aux enjeux</li> </ul>

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Financements privés
En €	350 000€	210 000€	140 000€ - Conseil départemental - Conseil Régional - ARENE - ADEME - Chambre d'Agriculture	50 000 € Apports privés
			<b>Autofinancement des porteurs de projets publics</b>	
En %	100%	60%	40%	Variable en fonction des dispositifs nationaux sollicités
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>		60%		
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>		Ces modalités seront définies ultérieurement		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de porteurs de projets financés</li> <li>- Évolution de la surface plantée en chanvre</li> <li>- Nombre d'unités de production d'énergie mises en fonctionnement sur la période</li> <li>- Nombre d'expérimentations lancées</li> <li>- Pourcentage de population rurale bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés</li> <li>- Nombre d'emplois créés par les opérations soutenues par LEADER</li> </ul>		
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>		<p>Économie / activités : maintien et création d'emplois induits par la production de chanvre et la diversification agricole induite. Par exemple, le béton de chanvre sert à l'isolation et à la restauration du bâti ancien, litière pour les animaux...</p> <p>Environnement : diversification des systèmes de production, des assolements, accompagnement des exploitants agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.</p> <p>La mise en place d'unités de méthanisation permet une bonne valorisation des coproduits agricoles et la gestion des biodéchets. L'épandage sur les terres des digestats issus des unités de méthanisation permet de diminuer l'emploi d'engrais de synthèse.</p> <p>Social : développement de nouvelles filières et manières de valoriser les produits locaux basés sur une consommation plus responsable (éco matériaux, performance énergétique)</p> <p>Ces nouvelles filières sont créatrices d'emplois locaux, et se positionnent au cœur de l'économie circulaire des territoires.</p> <p>Gouvernance : mobilisation et mise en réseau des exploitants agricoles et notamment des producteurs de chanvre, invitation à une meilleure structuration de la profession.</p>		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Cette fiche action est en articulation avec la mesure 4.1 du PDR. Leader privilégiera les projets s'inscrivant dans une dynamique collective, de soutien de filières, de mutualisation		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		Conseil départemental, Conseil Régional, ADEME, ARENE, chambre d'Agriculture Autofinancement des porteurs de projets publics		
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19-2 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)		
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écologisation des pratiques</li> <li>- La diversification de l'économie des territoires et l'innovation au service des filières</li> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>		

<b>Fiche action n°3</b> <b>POSITIONNER LA BRIE COMME UNE NOUVELLE DESTINATION CAMPAGNE AUX PORTES DE PARIS</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	Le territoire correspond à un ensemble rural original et de grande valeur pour la métropole parisienne. Cependant, sa toute proximité et son défaut de structuration propre l'exposent à une puissance métropolitaine génératrice d'un mouvement d'affaiblissement des patrimoines identitaires et de sélection non volontaire de dynamiques économiques. La « réappropriation » territoriale passe par un renouvellement affirmé d'une campagne à la fois authentique et moderne, érigée en modèle de destination durable tant pour ses habitants que ses visiteurs. Au cœur de cette réflexion, réside la question des fonctions de l'espace rural en région capitale au regard de ses nouvelles vocations.
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	Cette fiche action permettra de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire émerger une destination Campagne « d'excellence » en Ile de France</li> <li>- Structurer un écosystème touristique local de haut niveau</li> <li>- Contribuer au découplage de l'économie touristique d'équipements vers une économie touristique résidentielle mobilisant l'ensemble des ressources rurales (offre de services, restauration, consommation...)</li> <li>- Préparer l'adossement au contrat de destination « Paris-Brie-Champagne »</li> <li>- Conforter et valoriser l'identité territoriale</li> </ul> De manière opérationnelle, l'ambition est d'élaborer un plan de développement à l'échelle d'une destination « campagne authentique en Brie » et notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition d'un marketing territorial</li> <li>- La création de 7 pôles pilotes à attractivité touristique résidentielle</li> <li>- L'intégration et vente de l'offre territoriale auprès de prescripteurs régionaux (associations et agence de voyages, médias ...)</li> <li>- La participation à des concours (destinations inédites, territoires d'innovation...)</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la compétitivité des espaces ruraux franciliens</li> <li>- Contribution au lien inter régional urbain-rural</li> <li>- Renforcement de l'organisation territoriale et l'articulation des offres et des acteurs</li> <li>- Augmentation de la fréquentation touristique et diffusion dans l'économie résidentielle</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	Les actions pourront être les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'orientation pour la mise en place d'une infrastructure touristique de Destination</li> <li>- Étude marketing pour le développement d'une mise en récit territorial</li> <li>- Étude d'amélioration et de structuration de l'offre d'hébergement existante :</li> <li>- Étude segmentation clientèles / étude sur les marges de performance / étude d'impact sur l'emploi, les compétences, la formation...</li> <li>- Mutualisation des données et outils / actions de promotion et communication / formation personnels / développement commercial...)</li> <li>- Développement de services répondant aux nouveaux usages des touristes, des nouveaux résidents, mise aux normes d'accueil clientèle</li> <li>- Actions de formations, accompagnement collectif ou individualisé</li> <li>- Création de nouveaux produits tourisme et loisirs</li> <li>- Réalisation d'éditions à l'échelle de la destination</li> <li>- Acquisition d'équipements, logiciels de réservation et vente de prestations, aménagements d'accessibilité,</li> <li>- Actions de promotion et commercialisation des produits touristiques</li> <li>- Développer des actions de coopération inter territoires</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités, EPCI, Communes</li> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- Associations</li> <li>- Socio professionnels intervenant dans les champs tourisme-loisirs-culture</li> <li>- Organismes publics intervenant dans les champs tourisme-loisirs-culture</li> </ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	Temps d'animation, Études et expertise externe, animation, communication, modules de formations et de sensibilisation, signalétique, matériel d'exposition Investissements d'aménagement et d'équipement, ...

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Financements privés
En €	350 000€	210 000€	140 000€	30 000€ Porteurs de projets
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- AAP SPôTT</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- Fonds de Développement Touristique Régional</li> <li>- PDELc</li> <li>- Conseil Départemental</li> </ul>	
En %	100%	60%	40%	
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>		60%		
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>		Ces modalités seront définies ultérieurement		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires</li> <li>- Composition groupe de travail</li> <li>- Nombre de projets mis en place</li> <li>- Composition des écosystèmes résidentiels</li> <li>- % population rurale bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés</li> <li>- Nombre d'emplois créés par les opérations soutenues par LEADER</li> <li>- Nombre de proposition des structures relais</li> <li>- Nombre de nouveaux services élaborés</li> <li>- Nombre de point de vente de la nouvelle destination</li> </ul>		
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>		<p>Économie / activités : maintien et création d'emplois induits par le développement d'une économie touristique à géométrie résidentielle.</p> <p>Environnement : Valorisation de l'éco tourisme et tourisme vert (aménagement, pratiques...)</p> <p>Social : développement de nouvelles manières de valoriser les produits locaux basés sur une consommation plus responsable (circuits courts) et les services de proximité</p> <p>Gouvernance : mobilisation et mise en réseau des professionnels du tourisme et des loisirs, mobilisation et sensibilisation des élus sur le rôle du tourisme dans le champ du développement économique</p>		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Pas de ligne de partage avec le PDR identifiée		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		PDELc, FDTR, autofinancement		
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19-2 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)		
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La relation urbain-rural, créateur de lien social</li> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>		

<b>Fiche action n°4 ENCOURAGER L'ECO MOBILITE DANS TOUTES SES FORMES</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Le territoire se retrouve face à deux défis majeurs qui sont au final étroitement liés. D'une part, il fait face à un besoin croissant en matière de services du fait notamment de l'arrivée d'une population « urbaine » avec des habitudes et des pratiques souvent en décalage avec l'offre du territoire. D'autre part, une accessibilité à ces services rendue difficile du fait de la spécificité du territoire en matière d'urbanisme.</p> <p>Par conséquent, l'enjeu réside dans le développement d'un réseau efficient autour du tandem « mobilité-proximité » au service d'un développement équilibré et harmonieux d'un territoire reconnu pour sa qualité de vie.</p> <p>Cela passe notamment par le développement des modalités de transports pour tous types de déplacements et par l'amélioration de la qualité des services.</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<p>L'objectif stratégique est de réduire les déplacements des habitants sur le territoire et faciliter leur accessibilité aux services.</p> <p>De manière opérationnelle, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser les services de proximité en particulier par le numérique et ses usages tel le télétravail : mutualisation, itinérances...</li> <li>- Développer toutes nouvelles formes de mobilités en faveur d'un développement durable</li> <li>- Diminuer la vulnérabilité énergétique des ménages et des entreprises</li> <li>- Répondre aux attentes des habitants en termes d'espaces de vie, de consommation respectueuse de l'environnement.</li> <li>- Contribuer à la création d'emplois de services diversifiés</li> <li>- Améliorer les échanges entre les territoires</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'attractivité</li> <li>- Amélioration de l'offre de services du territoire</li> <li>- Participation à la cohésion territoriale par une plus grande équité dans l'accès aux services</li> <li>- Participation à la croissance de l'économie résidentielle et à l'émergence d'une mobilité innovante au service d'une urbanisation maîtrisée.</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<p>Accessibilité des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de travail transversal associant les acteurs concernés sur la problématique de l'accessibilité aux services pour identifier les besoins</li> <li>- Associer, mutualiser, mettre en réseau les services de transports, de consommation, de service à la personne, usagers, accès à l'emploi...</li> <li>- Structurer des pôles de services multimodaux (gare routière, gare SNCF, télécentres, ...) pour répondre aux attentes des usagers et optimiser certains déplacements quotidiens</li> <li>- Soutenir le développement du numérique et de la dématérialisation de services à destination des habitants et des entreprises</li> <li>- Soutenir à l'itinérance de services. Transformation de services existants en services itinérants</li> <li>- Développer des actions liées à la mutualisation, la mise en réseau des services et aux actions innovantes</li> <li>- Développer l'offre de proximité et les circuits courts</li> <li>- Études et recherches au service de l'innovation dans l'accessibilité aux services</li> </ul> <p>Mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude, développement, réalisation, promotion de nouveaux usages de la mobilité (auto-partage, PDEntreprise, Pédibus, télécentre, liaison douce...)</li> <li>- Création et amélioration des liaisons douces et d'interconnexion reliant les territoires (randonnées pédestres, cyclistes, équestres...)</li> <li>- Réalisation du support d'information et de promotion (dépliants...)</li> <li>- Réalisation d'aménagements nécessaires pour faciliter les utilisations des tous les modes de transports et d'éviter tous conflits d'usage ou tout rupture de continuité (signalétique, équipements d'itinérance, mobilier de plein air...)</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités et organismes associés</li> <li>- Usagers</li> <li>- Espaces naturels et paysagers</li> <li>- Acteurs des loisirs, culture, tourisme</li> <li>- Société de transports et de services</li> <li>- Associations qui œuvrent dans le champ de l'innovation sociale</li> </ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Temps d'animation, Prestations de conseils individuels et collectifs, Communication, Investissements d'aménagement et d'équipement</p>



<b>Critère de sélection des projets</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approche territoriale du projet</li> <li>- La diversité territoriale (5 intercommunalités)</li> <li>- Partenariat public / privé</li> <li>- Dynamique collective du projet</li> <li>- Intégration et connaissance de l'environnement local et régional</li> <li>- Analyse préalable des besoins</li> </ul>		
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>		<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
		<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	<b>Financements privés</b>
<b>En €</b>	250 000€	150 000€	100 000€ <ul style="list-style-type: none"> <li>- État</li> <li>- DGCIS</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- FDTR</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Contrat départemental</li> </ul>	30 000€ Porteurs de projets
		<b>Autofinancement des porteurs de projets publics</b>		
<b>En %</b>	100%	60%	40%	
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>		60%		
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>		Ces modalités seront définies ultérieurement		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires</li> <li>- Composition groupe de travail</li> <li>- Nombre de projets mis en place</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- % du territoire concerné</li> <li>- Nombre de nouveaux services élaborés</li> <li>- % population rurale bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés</li> <li>- Nombre d'emplois créés par les opérations soutenues par LEADER</li> </ul>		
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>		Économie / activités : maintien et création d'emplois induits par le développement des services de proximité Environnement : Valorisation des itinérances douces (information, aménagements, pratiques...) Social : développement de nouvelles propositions d'accès et de consommation du territoire Gouvernance : mobilisation et sensibilisation des élus, du tissu associatif, des usagers, des habitants, des socio professionnels intervenants dans le champ des services pour une meilleure prise en compte de l'innovation sociale et du développement de la société en réseau		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Cette fiche action est en articulation avec les mesures 7.6 du PDR. Leader privilégiera les projets s'inscrivant dans une dynamique collective, de mutualisation pour une meilleure sensibilisation des bénéficiaires et publics		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		État DGCIS, Conseil régional FDTR, Conseil Départemental, Collectivités, fondations		
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19-2 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)		
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diversification de l'économie des territoires et l'innovation au service des filières</li> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>		

**Fiche action n°5**  
**SOUTENIR LES EMPLOIS DE PROXIMITÉ, MOTEUR D'ATTRACTIVITÉ LOCALE**

<p><b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b></p>	<p>Le déclin de l'offre industrielle locale ne s'est pas accompagné d'une diminution de l'emploi salarié privé qui est resté stable.</p> <p>Des filières emblématiques et porteuses telles que l'agriculture diversifiée, l'élevage laitier, la production de cidre, l'agritourisme, l'écotourisme ainsi que les filières d'avenir en matière de transition énergétique et écologie, confirment leur potentiel de développement.</p> <p>Ce constat permet donc d'identifier le nord est Seine et Marne, comme un territoire rural à potentiel dont la stratégie vise à maintenir l'activité économique existante et à disposer les moyens nécessaires pour développer les activités en transitions. Cela passera par une animation économie emploi formation partenariale pour maintenir et développer des emplois sur le territoire. Tout ceci dans un objectif de diminution des déplacements pendulaires.</p>
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<p>L'objectif stratégique est de valoriser et développer les emplois sur le territoire et de mieux anticiper les mutations économiques.</p> <p>De manière opérationnelle, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les filières économiques porteuses qui ont déjà fait leurs preuves et sur celles qui ne sont à ce jour que partiellement exploitées</li> <li>- Soutenir la professionnalisation et l'offre de formation pour les métiers porteurs</li> <li>- Valoriser les métiers porteurs</li> <li>- Améliorer l'information sur les secteurs porteurs</li> <li>- Assurer une meilleure concordance entre les formations et les secteurs porteurs du territoire</li> </ul>
<p><b>Effets attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des emplois existants</li> <li>- Contribution au développement des entreprises des filières identifiées ainsi que celles qui sont les plus innovantes</li> <li>- Présence d'une main d'œuvre qualifiée à proximité</li> <li>- Anticipation des besoins de main d'œuvre afin d'améliorer la mise en adéquation de l'offre et de la demande</li> <li>- Création à terme de nouveaux emplois.</li> </ul>
<p><b>Descriptif des actions</b></p>	<p><u>Filières agroalimentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès aux emplois saisonniers (pommes, cidres...) et à ceux qui participent à la modernisation de la vocation gastronomique de cette filière. Exemple : créer un forum emploi saisonnier</li> </ul> <p><u>Nouvelles filières au service de la transition énergétique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la connaissance de ces filières avec la création de réunions d'information, découverte des métiers en partenariat avec le pôle emploi.</li> <li>- Recenser les formations existantes et créer des modules complémentaires sur cette filière.</li> </ul> <p><u>Filière tourisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se positionner sur l'opportunité que représente l'ouverture de Village Nature avec la création d'un partenariat permettant la connaissance, l'accès aux postes disponibles et aux prés sélections le plus en amont possible.</li> <li>- Recenser tous les métiers se rapportant à la création de liaisons douces reliant le territoire et notamment les principaux sites touristiques et de loisirs (liaisons équestres, pédestres et cyclables)</li> <li>- Mettre en œuvre des actions de formations et de sensibilisation en cohérence avec les opportunités de développement touristique du territoire en partenariat avec pôle emploi, Maison de l'Emploi, Mission locale ...</li> <li>- Organiser le relais des offres d'emploi auprès des organismes de formation (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, autre...) et structures emplois</li> </ul> <p><u>Filières Services, Environnement :</u></p> <p>La mise en place des projets de cette rubrique nécessiteront un relais important en terme d'information voir de commercialisation des services qui seront mis en place. Il nécessitera des compétences qu'il faudra probablement aller chercher à l'extérieur : prévoir la possibilité de faire appel des professionnels pour des missions courtes en matière par exemple de communication, de structure réseau, d'équipements... Ces professionnels seront identifiés de préférence sur le territoire, à proximité ou sur le département de la Seine et Marne.</p> <p>Identifier suffisamment en amont les besoins en main d'œuvre que ceux-ci généreront. Prévoir les formations éventuellement nécessaires et leurs couts afin d'éviter les embauches dans l'urgence qui sont souvent au profit de territoires ou départements voisins.</p>

<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités, EPCI, communes</li> <li>- Missions locales</li> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- Structures associatives</li> <li>- Structure d'insertion publiques et privées</li> <li>- Structures du domaine de l'emploi et de la formation</li> <li>- Centres de formation, de professionnalisation</li> </ul>			
<b>Dépenses éligibles</b>	Études et expertise externe, animation, communication, modules de formations et de sensibilisation, signalétique, matériel d'exposition...			
<b>Critère de sélection des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diversité territoriale (5 intercommunalités)</li> <li>- Partenariat public / privé</li> <li>- Dynamique collective du projet</li> <li>- Analyse préalable des besoins pour les métiers, formation,...</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>		<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
		<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	<b>Financements privés</b>
<b>En €</b>	150 000€	90 000€	60 000€ <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil régional</li> <li>- DIRECCTE</li> <li>- PACTE POUR L'EMPLOI Nord 77</li> </ul> <b>Autofinancement des porteurs de projets publics</b>	
<b>En %</b>	100%	60%	40%	
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>	60%			
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>	Ces modalités seront définies ultérieurement			
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles formations ou nouveaux modules</li> <li>- Nombre d'événements/ de sensibilisation aux métiers et savoir-faire du territoire</li> <li>- % population rurale bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés</li> <li>- Nombre d'emplois créés par les opérations soutenues par LEADER</li> </ul>			
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>	<u>Économie</u> : cette fiche action contribuera à renforcer les filières économiques du territoire en améliorant les compétences <u>Social</u> : les acteurs travailleront davantage sur le territoire, ce qui limitera les déplacements à l'extérieur du territoire et améliorera leurs conditions de vie <u>Environnement</u> : diminution des déplacements pendulaires <u>Gouvernance</u> : nouvelle approche territoriale des compétences et savoir-faire du territoire, nouveaux partenariats			
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Pas de ligne de partage avec le PDR identifiée			
<b>Cofinancements mobilisables</b>	DIRECCTE, PACTE POUR L'EMPLOI			
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>	Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19-2 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)			
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diversification de l'économie des territoires et l'innovation au service des filières</li> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>			

<b>Fiche action n°6</b> <b>ACCOMPAGNER UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE AU QUOTIDIEN</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Un enjeu fort du territoire consiste à protéger ses ressources environnementales et en particulier ses espaces paysagers, agricoles et écologiques, leurs fonctions avec les espaces urbains d'une part et l'entité régionale d'autre part. Cependant, la préservation, sous peine de conduire à une érosion des ressources plus ou moins rapide, se doit d'être porteuse d'une véritable dynamique qui lui est propre. Aussi, le territoire, s'inscrivant dans la réflexion de création d'un nouveau PNR, se doit de contribuer à l'émergence d'une nouvelle dynamique par la valorisation de ses espaces naturels.</p> <p>Un second enjeu propre à l'agriculture est l'évolution des pratiques vers un meilleur respect de l'environnement et de la biodiversité, et notamment vers l'agriculture biologique. A ce jour, 1/3 des agriculteurs du territoire sont en agriculture biologique. Une dynamique s'est créée autour de quelques belles réussites. L'enjeu est de pouvoir donner une impulsion supplémentaire à cette dynamique et d'étendre cette prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles.</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel,</li> <li>- Soutien au développement de solidarités écologiques régionales</li> <li>- Intégration du développement de la préservation des ressources environnementales dans le développement de l'offre de loisirs de nature,</li> <li>- Contribution à l'élaboration et la réalisation des trames vertes et bleues locales.</li> <li>- De manière opérationnelle, il s'agira de :</li> <li>- Accompagner des projets de développement de la biodiversité de proximité en prenant appui sur de nouvelles fonctions (loisirs, agricoles, sociales...)</li> <li>- Territorialiser l'animation en faveur de la conversion à l'agriculture biologique prévu dans le cadre du plan Bio du conseil régional.</li> <li>- Réaliser des espaces d'expérimentation et d'innovation sociale dans la valorisation de la biodiversité (friches, jardins partagés, espaces ouverts, lisières...)</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des ressources environnementales et des paysages nécessaires aux activités de plein air</li> <li>- Accroissement l'attractivité du territoire</li> <li>- Amélioration de la cohésion territoriale</li> <li>- Contribution et encouragement à la préservation de l'environnement</li> <li>- Mise en œuvre effective, par les acteurs du territoire de pratiques plus respectueuses de l'environnement.</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en réseau des acteurs concernés (élus, propriétaires fonciers, fédération de chasse, agriculteurs...) en vue de définir une stratégie concertée en faveur de la biodiversité</li> <li>- Sensibilisation des résidents et visiteurs à l'intérêt et la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, des Espaces Naturels Sensibles</li> <li>- Mise en place d'équipements à vocation pédagogiques et ludiques favorisant le changement des comportements, organisations d'événements, expositions...</li> <li>- Soutien de projets expérimentaux favorisant la biodiversité</li> <li>- Soutien de projets contribuant au développement des Espaces Naturels Sensibles</li> <li>- Formations (jardin écologique, jardinage durable...)</li> <li>- Création de supports d'information et d'animation</li> <li>- Recherche et développement de coopérations avec d'autres acteurs du Paris métropole</li> <li>- Lancement de concours autour de la biodiversité</li> <li>- Accompagnement des agriculteurs qui s'engagent dans la conversion biologique</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Collectivités territoriales, associations, acteurs touristiques, agriculteurs, organismes d'appui et conseil aux agriculteurs (chambres d'agriculture ...)
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Animation, Études opérationnelles, expertise externe Formations, sensibilisation Communication Aménagements : outils et matériel pédagogiques Création, restauration d'espaces écologiques et naturels</p>
<b>Critère de sélection des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemplarité des projets : nouveaux partenariats, expérimentation</li> <li>- Contribution à une meilleure appropriation par les publics des enjeux de biodiversité</li> <li>- Intégration d'une dimension communication dans les opérations d'aménagements</li> <li>- Compétences mobilisées, partenariats, concertation</li> <li>- Complémentarité et plus-value de l'action par rapport au plan Bio du Conseil Régional d'Ile de France</li> </ul>

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Financements privés
En €	200 000€	120 000€	80 000€	20 000€ Porteurs de projets
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- MEDDTL</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- Arène</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Chambre d'Agriculture</li> <li>- Future Agence pour la Biodiversité?</li> </ul>	
		<b>Autofinancement des porteurs de projets publics</b>		
En %	100%	60%	40%	
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>		60%		
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>		Ces modalités seront définies ultérieurement		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution du nombre de sites et établissements engagés dans une action de promotion de la biodiversité</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Identification des compétences renforcées ou de nouvelles ajoutées</li> <li>- Taux de fréquentation des publics (formations, animation, visites...)</li> <li>- Évolution du nombre d'agriculteurs engagés dans l'agriculture biologique</li> <li>- % population rurale bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés</li> <li>- Nombre d'emplois créés par les opérations soutenues par LEADER</li> </ul>		
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>		<u>Environnement</u> : Préservation des paysages et des espaces naturels, sensibilisation de la population <u>Gouvernance</u> : Approche territoriale de la biodiversité, partenariats entre acteurs d'horizons différents <u>Social</u> : Implication de la population dans la préservation quotidienne de l'environnement et la valorisation de la biodiversité		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Cette fiche action est en articulation avec les mesures 7.6 et 11.1 du PDR. Leader privilégiera les projets s'inscrivant dans une dynamique collective, de soutien de filières et de mutualisation.		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		MEDDTL, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambre d'Agriculture Autofinancements des porteurs de projets publics Future Agence Française pour la Biodiversité (à expertiser)		
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19-2 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)		
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écologisation des pratiques</li> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>		

<b>Fiche action n°7</b> <b>ANIMATION, GESTION ET OBSERVATION DU PROGRAMME</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	Animation, gestion, fonctionnement et suivi du programme
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	Afin d'assurer la mise en place du programme Leader, il est nécessaire de constituer une équipe d'ingénierie qui aura pour rôles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et animer le programme</li> <li>- Accompagner les porteurs de projet</li> <li>- Communiquer auprès des différents publics</li> <li>- Assurer le suivi technique, administratif et financier du programme Leader et du fonctionnement du GAL</li> <li>- Capitaliser et évaluer le programme</li> </ul>
<b>Effets attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne mise en œuvre de la stratégie locale de développement</li> <li>- Consolidation de la dynamique territoriale</li> <li>- Optimisation de la programmation européenne sur le territoire</li> <li>- Valorisation de la stratégie de développement local sur le territoire</li> <li>- Valorisation de l'image du territoire</li> <li>- Création d'emplois</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'une équipe d'animation et de gestion composée 2 ETP : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 chargé de projet dont les objectifs sont : Soutenir les porteurs de projet : expertise et compétences techniques Faire émerger de nouveaux projets Accompagner la structuration du territoire en étant facilitateur et coordinateur de réseaux Communiquer auprès des acteurs locaux et des habitants Assurer le suivi technique (dont animation du comité de programmation et instruction) Évaluer le programme et la mise en œuvre des actions Coordonner l'évaluation du programme Leader Participer aux activités des réseaux ruraux (régional, national et européen) Accompagner la coopération</li> <li>- 1 chargé de l'administratif dont les objectifs sont : Gestion administrative et financière de la structure (dont secrétariat, comptabilité) Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la constitution de leur dossier de demande de paiement Suivi administratif et financier du programme Leader (dont documents relatifs aux appels de fonds) Suivi des prestataires / partenaires ad hoc pour des actions d'observation et de sensibilisation.</li> </ul> </li> <li>- Évaluation du programme d'actions : en interne et en externe</li> <li>- Actions de sensibilisation et de communication : Co-construction et co-diffusion des actions avec les EPCI et les autres partenaires du « GAL Terres de Brie » et avec le cas échéant recours à des prestataires extérieurs</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure d'animation du GAL</li> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- Tout autre organisme partenaire</li> <li>- Prestataire extérieur</li> </ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><u>Fonctionnement</u> :</p> <p>Frais de fonctionnement de la structure comprenant les salaires, frais de formations, de déplacement, de communication et de fournitures. Frais d'études, et d'observation éventuellement nécessaires. Frais liés à l'ingénierie, à l'intervention d'experts et intervenants extérieurs</p> <p><u>Investissement</u> :</p> <p>Matériel informatique et mobilier</p>
<b>Critère de sélection des projets</b>	Actions s'inscrivant dans les axes stratégiques
<b>Plan de financement</b>	Les 2 postes ainsi que les autres actions sont portés par l'association porteuse du programme Leader et financés en partenariat par le programme Leader et l'ensemble des Communautés de communes adhérentes au projet.

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Autofinancement des porteurs de projets publics	Financements privés
En €	500 000€	300 000€	180 000€ Contributions publiques locales (Communautés de Communes)	
			<b>Contributions nationales</b> 20 000€ - Conseil Départemental - Conseil Régional	
En %	100%	60%	40%	
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>		60%		
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>		Taux d'aides publiques possible maximum : 100%		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets déposés et suivis</li> <li>- Nombre de projets mis en œuvre</li> <li>- Nombre de comité de programmation</li> <li>- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation menées</li> <li>- Nombre de jours consacrés au suivi du programme et à l'évaluation</li> <li>- Nombre de jours consacrés aux réseaux</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> </ul>		
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>		L'équipe d'animation et de gestion sera garante de la bonne mise en œuvre du programme leader et de l'intégration de la stratégie dans les fondamentaux du développement durable		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Cette fiche s'intègre dans la mesure 19 du PDR		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		D'autres co-financements (Conseil Départemental, Conseil Régional, ...) pourront venir compléter ce partenariat.		
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19.4 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)		
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>		

<b>Fiche action n°8 COOPERATION</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	Il s'agira de renforcer la stratégie territoriale du GAL pour accompagner les progrès économiques, environnementaux et sociaux par des échanges et des actions communes avec d'autres territoires limitrophes, nationaux ou européens pour identifier des nouvelles réponses aux enjeux. Dans le cadre de la préparation de la candidature, les acteurs ont d'ores et déjà commencé à identifier des thèmes sur lesquels la coopération amènerait une plus-value.
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	La mise en œuvre de la coopération impliquera les investissements suivants : - Premières rencontres avec les partenaires pour organiser les premiers échanges et visites - Soutien d'actions communes de coopération
<b>Effets attendus</b>	Leader, via cette action de coopération, permettra de prolonger la stratégie locale du GAL de plusieurs manières : - Identifier de nouvelles solutions à une problématique locale - Avancer sur une problématique pour laquelle un partenaire serait expérimenté - Atteindre une masse critique nécessaire à la mise en place de certaines actions - Compléter son savoir-faire grâce à une complémentarité avec un ou plusieurs partenaires - Valoriser les relations entre territoires voisins - Mutualiser des coûts - Donner de la visibilité au territoire.
<b>Descriptif des actions</b>	<b>Aide préparatoire à la coopération :</b> Dans le cadre de la coopération, des échanges pourront être développés notamment autour des premières pistes envisagées. Cette aide préparatoire permettra de rencontrer des partenaires potentiels, de découvrir les territoires et leurs problématiques et de vérifier la concordance des objectifs et attentes de coopération.  <b>Coopération transnationale et/ou interterritoriale :</b> Dans le cadre de la préparation de la candidature, certaines pistes de coopération sont ressorties et quelques contacts ont d'ores et déjà été pris avec des territoires : - Coopération liée au développement des filières agricoles au service de la transition énergétique : GAL PNR Gâtinais Filière Chanvre, Luxembourg Filière Chanvre - Coopération avec un territoire possédant une identité fortement liée à une AOC fromagère et/ou possédant une maison des fromages (par exemple la maison du comté à Poligny dans le Jura) - Coopération liée au développement d'une destination Campagne en région Métropole à savoir : o Développement de l'agritourisme en région Métropole par la création d'une plateforme de marque (brand marketing) associée aux valeurs, engagements et savoir-faire portés par le territoire rural à travers ses patrimoines identitaires tels paysages protégés, bâti classé, produits alimentaires AOC, culture d'accueil reconnue... o Marketing de la demande des différents publics consommateurs o Campagne de communication promotionnelle Sur cette thématiques, deux coopération sont envisagées : l'une inter territoriale avec le GAL Terres et Cités et la seconde, transnationale sur l'Agritourisme régional avec la Toscane en Italie
<b>Bénéficiaires</b>	Structure d'animation du GAL
<b>Dépenses éligibles</b>	Frais de fonctionnement de la structure comprenant les salaires, frais de formations, de déplacement, d'hébergement, restauration, de communication et de fournitures liés à la mise en œuvre des actions de coopération Temps d'animation Coûts directs de projets liés à la mise en œuvre de projets collectifs Frais d'études, et d'observation éventuellement nécessaires.
<b>Critère de sélection des projets</b>	Actions s'inscrivant dans les axes stratégiques



Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	Financements privés
En €	100 000€	60 000€	40 000€	
			<b>Autofinancement des porteurs de projets publics</b>	
En %	100%	60%	40%	
<b>Taux de cofinancement FEADER moyen</b>		60%		
<b>Modalités spécifiques de financement : ex. Forfait, plafonds, planchers...</b>		Ces modalités seront définies ultérieurement		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets suivis</li> <li>- Nombre de projets mis en œuvre</li> <li>- Nombre d'actions de communication menées</li> <li>- Nombre de jours consacrés au suivi du programme et à l'évaluation</li> <li>- Nombre de jours consacrés aux réseaux</li> </ul>		
<b>Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie / activités, environnement, social, gouvernance, validité)</b>		L'équipe d'animation et de gestion sera garante de la bonne mise en œuvre du programme leader et de l'intégration des actions de coopération dans la stratégie		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Cette fiche s'intègre dans les mesures 16.2 et 16.3 du PDR		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		A étudier selon le cadre de coopération retenu		
<b>Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE</b>		Règlement (UE) -1305/2013 (Feader) – Articles 42-44 Sous-mesure 19.3 Règlement (UE) – 1301/2013 (Feder) Règlement (UE) - 1304/2013 (FSE)		
<b>Référence aux objectifs du cadre stratégiques commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Règlement (UE)- 1303/2013 (Dispositions communes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- article 5 : mesure 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> <li>- articles 32 à 35 relatifs à Leader et 61-65-69 et 71</li> </ul> </li> </ul>		

# Partie 4

## Maquette Financière

	Contribution publique envisagée					FEADER	Dépense publique totale	Taux cofinancement FEADER	Taux de subvention maximum
	Région	CG	Etat	EPCI	autres	LEADER			
Fiche Action 1	200000	30000			30000	390000	650000	60%	100%
Fiche Action 2	90000		40000		10000	210000	350000	60%	100%
Fiche Action 3	100000	20000	20000			210000	350000	60%	100%
Fiche Action 4	60000	20000	20000			150000	250000	60%	100%
Fiche Action 5	60000					90000	150000	60%	100%
Fiche Action 6	35000	25000	20000			120000	200000	60%	100%
Coopération				20000	20000	60000	100000	60%	100%
Animation / fonctionnement				180000	20000	300000	500000	60%	100%

# Partie 5

# Pilotage et Evaluation

## **I- Organisation du GAL Terres de Brie**

### **1. La structure porteuse : l'association « Terres de Brie »**

L'association « Terres de Brie » sera créée pour devenir la structure porteuse du GAL Terres de Brie. Elle aura pour objet de promouvoir le développement de l'économie rurale sur Nord Est Seine et Marne.

L'association constitue un lieu de concertation entre les élus et les acteurs socioprofessionnels du territoire, une instance de décision et de programmation ainsi qu'un centre de suivi des actions d'animation et de formation.

Tout projet de nature à favoriser un développement durable basé sur la concertation entre les différentes composantes du monde rural est éligible dès lors qu'il s'intègre dans la stratégie territoriale préalablement définie par l'association.

L'organe délibérant est le comité de programmation qui fera également office de conseil d'administration.

### **2. Organisation de l'équipe opérationnelle**

#### **a. Ressources humaines prévues**

La mise en œuvre « au quotidien » reviendra à une équipe opérationnelle LEADER. Les retours d'expériences d'autres GAL en France ont mis en évidence la nécessité de prévoir des ressources humaines suffisantes pour garantir le bon avancement du plan de développement.

Dans l'attente de précisions concernant les procédures de gestion des projets et la répartition des missions entre le GAL, et les autres organismes, le GAL Terres de Brie a souhaité prévoir des moyens humains conformes à ce qui est demandé.

L'équipe sera composée de 2 Equivalent Temps Plein :

- Un chargé de projet pour assurer l'animation du plan de développement,
- Un assistant de gestion pour le suivi administratif et financier.

#### **b. Missions et profils de l'équipe opérationnelle**

Les missions de chaque membre de l'équipe opérationnelle seront les suivantes :

##### Le chargé de projet devra :

- Assurer un travail d'animation de la stratégie du GAL sur le territoire : information, communication sur le programme, sensibilisation des porteurs de projets, développement des partenariats et réseau
- Coordonner l'ensemble des projets et vérifier leur cohérence avec la stratégie du GAL,
- Apporter un soutien aux porteurs de projet dans leur réflexion de l'idée au projet et faire émerger de nouveaux projets,
- Apporter un soutien méthodologique aux porteurs de projets pour formaliser leur projet par écrit,
- Apporter un soutien technique au montage du dossier LEADER,
- Assurer le suivi et les évaluations quantitatif et qualitatif de l'axe LEADER du GAL,
- Superviser le suivi administratif et financier des dossiers,
- Se tenir en permanence informé des évolutions de la réglementation de gestion du FEADER,
- Superviser l'avancement et la gestion de la maquette financière du plan de développement,
- Accompagner et dynamiser les démarches de coopération en cours,
- Participer aux différents réseaux (réseau rural national, régional,...),

#### L'assistant de gestion devra :

- Gérer le suivi administratif et financier du programme,
- Se tenir en permanence informé des évolutions de la réglementation de gestion du FEADER,
- Assister techniquement les porteurs de projet pour la gestion administrative et financière de leur dossier (justificatifs de dépenses, respect des dates butoirs, avancement de la consommation,...),
- Gérer l'avancement et la gestion de la maquette financière,
- Gérer les dossiers de fonctionnement du GAL Terres de Brie,
- Participer aux Comités de Programmation,
- Participer aux différents réseaux des gestionnaires LEADER (réseau rural national, régional,...)

Le profil de ces deux salariés est donc une des clés de la bonne conduite de la stratégie du GAL. Loin de définir dans le détail à ce stade les profils recherchés, les différents retours d'expérience permettent au GAL Terres de Brie de cibler un certain nombre de compétences :

#### Profil du chargé de projet :

- Niveau : Bac + 4 à +5
- Formation : développement local, aménagement du territoire, chargé de projet
- Expériences : expérience de l'animation d'un dispositif financier sur un territoire, connaissance de la gestion des fonds européens, bon relationnel, connaissance en matière de dynamiques de projets et dynamiques de mise en réseau des acteurs locaux.

#### Profil de l'assistant de gestion :

- Niveau : Bac +2 à +3
- Formation : Gestion administrative et financière publique
- Expériences : expérience en matière de gestion administrative des fonds européens, bon relationnel pour accompagner au plus près les porteurs de projets.

### **c. La nécessité d'une mise en réseau avec les autres moyens d'ingénierie du territoire**

Les retours d'expérience ont mis en évidence les besoins d'une forte implication de tous les partenaires du territoire pour garantir le bon avancement du plan de développement. Il est donc essentiel que le GAL Terres de Brie, les EPCI du territoire, les services de la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, et les organismes associés,... puissent se mettre en réseau afin que chacun contribue au bon fonctionnement de ce dispositif sur le territoire.

Chacune de ses structures doit pouvoir être à son échelle et dans la limite de ses moyens le relais de l'équipe opérationnelle LEADER.

Les EPCI pourront ainsi par exemple :

- relayer sur leur territoire l'information sur l'axe LEADER auprès des porteurs de projets,
- aider les porteurs de projets à formaliser leurs projets,
- accompagner les porteurs de projets (limités en ingénierie) sur certaines tâches du montage de leur dossier.
- collaborer à la réalisation et la diffusion de la communication

Les services de la Région pourront par exemple :

- relayer l'information sur l'axe LEADER auprès des porteurs de projets,

- apporter leur regard technique sur les projets,
- orienter des porteurs de projets vers le GAL Terres de Brie
- s'assurer de la bonne coordination des co-financeurs sur les projets,
- ...

L'objectif est que chacun des acteurs du territoire soit partie prenante dans la mise en place de l'axe LEADER du FEADER et conscient du rôle qu'il peut jouer pour une utilisation optimum de ce nouvel outil.

## **II- Suivi et évaluation de l'axe LEADER du GAL Terres de Brie**

Le suivi et l'évaluation de la stratégie LEADER donnera au territoire des moyens opérationnels pour appréhender au mieux cette nouvelle expérience LEADER. Ces moyens opérationnels permettront d'améliorer la conduite de ce dispositif, de planifier et d'affecter de façon équilibrée les ressources, et enfin de rendre compte aux principaux acteurs en faisant état des résultats obtenus.

Le suivi de la stratégie LEADER du GAL se fera en continu et permettra de nourrir l'évaluation de la stratégie.

Pour cela, le comité de programmation du GAL Terres de Brie aura la tâche d'organiser tout au long du processus des réunions pour le « suivi et l'évaluation du programme » afin de piloter ces démarches pour les six ans à venir.

### **1. Le suivi de la stratégie LEADER**

Le GAL Terres de Brie a décidé de mettre en place un suivi régulier dans le temps de l'ensemble des projets aidés. La méthode se déroulera en 3 temps et s'appliquera dès le premier projet financé :

- Temps 1 - Au démarrage de l'action : chaque porteur de projet devra remplir une fiche de suivi au démarrage de son action en indiquant les objectifs attendus en matière de résultats immédiats et d'impacts à plus long terme.  
Les porteurs de projets devront au minimum retenir les indicateurs de réalisation contenus dans les fiches actions mais pourront aussi définir des indicateurs supplémentaires correspondant aux spécificités de leur action.
- Temps 2 – A mi-parcours : un premier bilan sera effectué à mi-parcours ce qui permettra éventuellement de réajuster l'action.
- Temps 3 - A la fin de l'action : bilan de fin d'action afin de comparer les résultats obtenus avec les objectifs de départ et entretien avec le porteur de projet afin de mesurer les impacts du projet et la continuité de l'action dans le temps

Cette méthode permettra de nourrir les réflexions pour les phases d'évaluation de l'axe LEADER. Cela permettra aussi de constituer une base complète d'informations sur les projets aidés qui servira pour la diffusion et la capitalisation des expériences du GAL.

Le chargé de projet devra régulièrement faire un point précis au comité de programmation sur l'avancement du programme d'actions en analysant les points suivants :

- La consommation globale de l'enveloppe FEADER,
- La consommation de l'enveloppe FEADER par fiche action,
- La consommation de l'enveloppe par territoire, par thématique, par type de porteur de projet,...
- Le point sur les fiches actions dont la mise en œuvre semble difficile,
- La cohérence des actions aidées avec la stratégie du GAL,

L'objectif est de pouvoir adapter régulièrement la stratégie du GAL Terres de Brie aux réalités du territoire et des porteurs de projets. Cela permettra également de nourrir les temps d'évaluation.

## **2. Une évaluation en deux temps**

Le GAL Terres de Brie organisera son évaluation en deux temps avec une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale de la stratégie LEADER. La première devra être conduite au cours de l'année 2018 et l'évaluation finale au-delà de 2020 afin de réaliser un bilan final de ce dispositif. Pour cela, il devra se doter dès le début du plan de développement d'une série d'outils de suivi adaptés.

L'évaluation à mi-parcours permettra d'analyser en profondeur la mise en œuvre de l'axe LEADER pour le GAL et de proposer des préconisations d'adaptations en cours de fonctionnement. La mise en œuvre de ces préconisations devront alors, si nécessaire, permettre de repositionner la stratégie LEADER, d'adapter les modalités de fonctionnement de l'équipe opérationnelle, de revoir les critères de sélection des projets ... afin de garantir un avancement correct du plan de développement.

L'évaluation finale permettra quant à elle de mesurer les plus-values apportées par l'axe LEADER du FEADER sur le GAL Terres de Brie aussi bien en termes de contenu des projets que de méthodologie de travail des acteurs du développement.

Chacune de ces évaluations sera suivie en réunion « suivi et évaluation du programme » du comité de programmation, qui réfléchira dès le début du plan de développement à la définition d'une méthode précise. La méthode pour l'évaluation du programme devra reposer sur une approche fortement participative mêlant analyse quantitative et qualitative.

Le cas échéant, dans un souci d'objectivité, l'évaluation pourra être réalisée par un intervenant externe au dispositif LEADER du GAL Terres de Brie.

Outre le fait de mesurer les impacts de la stratégie LEADER sur le territoire par l'intermédiaire d'indicateurs d'impacts que le comité de programmation aura défini préalablement, cette évaluation devra répondre à des questionnements très différents :

- Les résultats du dispositif LEADER d'un point de vue qualitatif et quantitatif répondent-ils aux objectifs de départ ?
- Les moyens mis en œuvre sont-ils adaptés aux objectifs de la stratégie ?
- La stratégie retenue semble-t-elle encore aujourd'hui pertinente ?
- Quels sont les principaux points forts et points faibles de la mise en œuvre de ce dispositif par le GAL ?
- L'accompagnement des porteurs de projets est-il satisfaisant ?
- Quels sont les points de procédure à améliorer ?
- Quelles ont été les articulations observées (synergie/antagonismes) entre les différentes actions du dispositif LEADER et les autres politiques publiques ?
- Quelle est la perception des différents acteurs du territoire sur le dispositif LEADER ?
- Quel est le nombre d'emplois créés par les opérations soutenues par LEADER ?
- ...

## **III. La capitalisation/diffusion**

### **1. Les attentes et la participation du GAL Terres de Brie au sein du Réseau Rural**

Le Réseau Rural est une des plus-values essentielles du fonctionnement LEADER. En effet, la mise à disposition d'espaces de mise en réseau et de partage des acteurs LEADER, à l'échelle nationale et régionale permet à chacun de s'informer, de partager son expérience, de rencontrer de nouveaux partenaires et de résoudre en commun des problématiques de fonctionnement. Ces réseaux ont aussi

un effet démultiplicateur pour la diffusion des expériences des GAL et permettent une capitalisation à grande échelle.

Le GAL Terres de Brie a, quant à lui, des attentes différentes selon l'échelle territoriale du réseau.

Le GAL espère que le réseau national permettra :

- La capitalisation et la diffusion des expériences aidées par les GAL,
- La capitalisation et la diffusion des méthodologies de travail développées par les GAL,
- De mettre en place des outils ou des temps forts permettant l'échange et de créer des liens entre acteurs du développement rural (nationaux et européens),
- De proposer de l'appui à l'ingénierie sur des thèmes précis comme la coopération des GAL ou certains points particuliers de gestion,
- De mener des études et réflexions autour des problématiques inhérentes à la mise en œuvre du FEADER.

Le GAL a des attentes plus précises pour le réseau rural régional :

- La capitalisation des expériences aidées par les GAL et des méthodologies de travail développées,
- La diffusion des expériences aidées par les GAL, des méthodologies de travail développées et la réalisation de documents de communication régionaux,
- La mise en place de formations pour les animateurs ou les gestionnaires,
- Les échanges entre les animateurs sur les méthodes d'animations,
- La mise en place de réflexions thématiques interrégionales,
- L'organisation de rencontres interrégionales,
- La mise en place d'une dynamique d'appui à la coopération
- ...

L'objectif est que l'équipe opérationnelle du GAL puisse être en constante évolution, trouver des réponses pour l'adaptation de ces méthodes de travail ou partager ses propres méthodes par des échanges collectifs réguliers avec l'ensemble des acteurs du Réseau Rural. Ce réseau rural permettra aussi aux élus, aux associations, aux chambres consulaires, ... de partager leurs expériences en matière de développement rural, de trouver de nouveaux partenaires, de découvrir de nouvelles expériences et ainsi d'entretenir la dynamique de naissance d'idées nouvelles pour le développement du territoire.

## **2. La participation du GAL Terres de Brie au réseau rural**

Le GAL Terres de Brie participera, au gré des besoins, aux activités du réseau rural national ou régional.

Le chef de projet consacra une partie de son temps annuel à ces activités afin de participer pleinement à la capitalisation des actions aidées par le FEADER mais aussi à toutes les rencontres régionales et nationales.

## **3. Diffusion de l'expérience au sein des territoires**

La diffusion des expériences du dispositif LEADER sera une des préoccupations majeures du GAL Terres de Brie afin de proposer des méthodes innovantes pour le territoire.



# **Groupe d'Action Locale « Terres de Brie » « Paris aussi, a sa campagne ... »**

Dossier de candidature élaboré par :

Samuel COQUIN – *Office de Tourisme La Ferté-Gaucher*

Véronique VANSTEENE – *Chambre d'Agriculture de Seine et Marne*

Claudie MOREAU – *Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne*

Florent PIPINO – *Seine et Marne Tourisme*

Elisabeth GREUZAT – *Seine et Marne Développement*

Benjamin LEFEVRE – *Communauté de Communes Pays de Coulommiers*

Fabrice ACKER - *Communauté de Communes Pays Fertois*

Clémence GACHENOT - *Communauté de Communes Cœur de la Brie*

Fabienne OUDOT - *Communauté de Communes Brie des Morin*

Elodie TIGNERES - *Communauté de Communes Pays Créçois*

Edition : Office de Tourisme La Ferté-Gaucher

Courriel : [tourisme@la-ferte-gaucher.org](mailto:tourisme@la-ferte-gaucher.org)

26 mars 2015